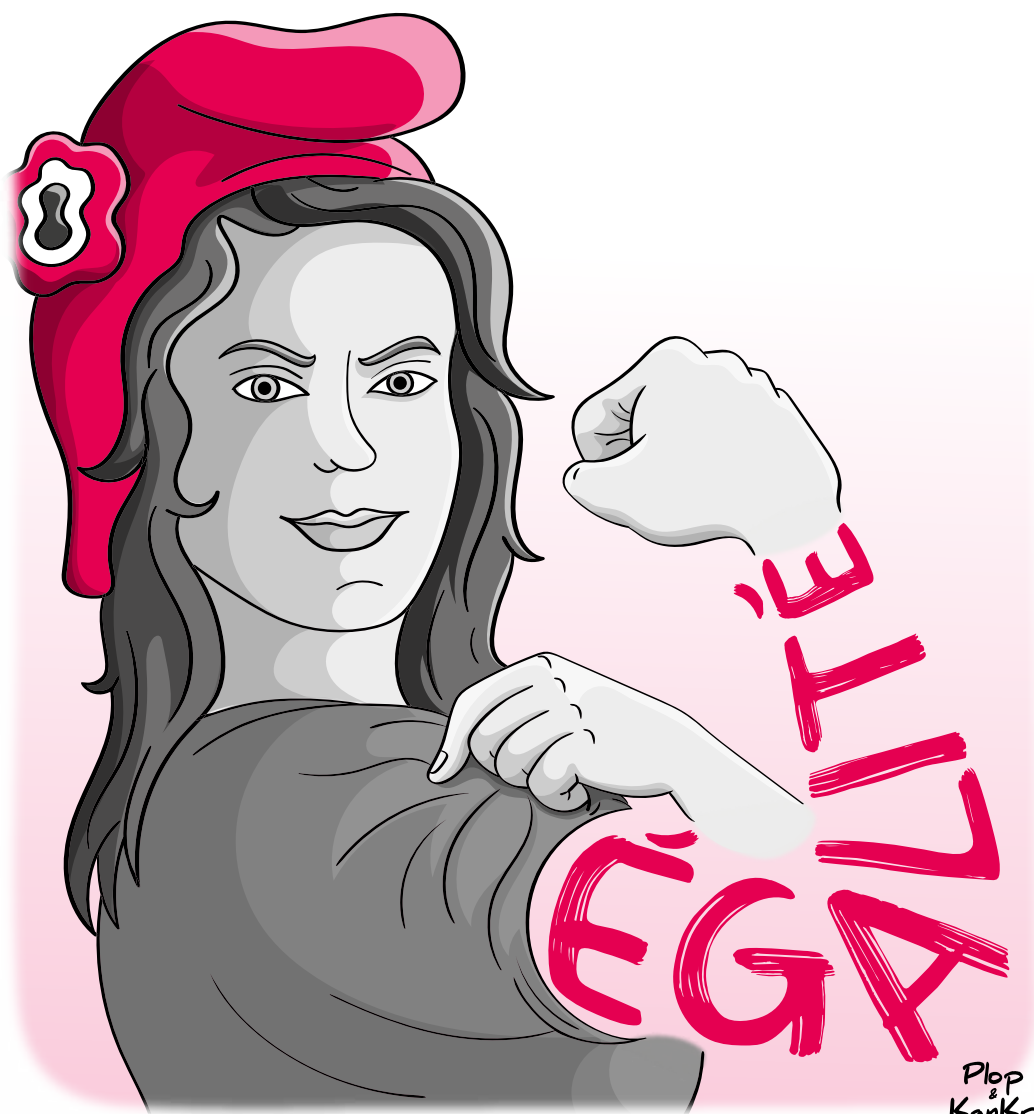


L'Anjou laïque

N° 141 Journal de la Fédération des Œuvres Laïques de Maine-et-Loire - 3,00 € - Octobre, Novembre, Décembre 2022

LA PARITÉ EN POLITIQUE, MOYEN PLUS QUE FINALITÉ



**Avortement,
un recul** p.4

**La guerre scolaire
encore et
toujours** p.7

**Droit d'emmerder
Dieu**..... p.8

**Grand Pardon
de Bercy** p.9

**Autonomie des
universités** p.11

Également au sommaire de ce numéro

Salman Rushdie p.2
Edito p.3
Féminisme p.5 et 6
Perles campagnardes p.10
Zawahiri p.12
Petite école p.13

Viticulture biodynamique p.14
Mourir d'aimer p.15
Défi nature p.16
Immigration, intégration p.18
Jeux p.19
Nouvelle p.20



Salman Rushdie en guise de portrait

Respect pour Salman Rushdie

De Riss, mis en ligne sur Chaliehebo.fr le 12/08/22

À l'heure où nous écrivons ces lignes, nous ne connaissons pas les motivations de l'auteur de l'attaque au couteau contre Salman Rushdie. Était-il révolté contre le réchauffement climatique, contre la baisse du pouvoir d'achat ou contre l'interdiction d'arroser les pots de fleurs pour cause de canicule ? Prenons alors le risque de dire qu'il s'agit probablement d'un croyant, qu'il est tout aussi probablement musulman et qu'il a commis son acte encore plus probablement au nom de la fatwa lancée en 1989 par l'ayatollah Khomeini contre Salman Rushdie, et qui le



condamnait à mort.

La religion n'oublie jamais car elle se veut éternelle et n'a que faire de nos émotions bassement terrestres. La liberté de penser, de réfléchir et de s'exprimer n'a aucune valeur pour Dieu et ses serviteurs. Et dans l'Islam, dont l'histoire s'est souvent écrite dans la violence et la soumission, ces valeurs n'ont tout simplement pas leur place car elles sont autant de menaces contre son emprise sur les esprits.

On entendait le soir même des commentateurs expliquer que la fatwa contre Salman Rushdie était d'autant plus révoltante que ce qu'il avait écrit dans son livre, Les versets

sataniques, n'était absolument pas irrespectueux à l'égard de l'islam. Raisonnement d'une très grande perversité car il induit qu'à l'inverse des propos irrespectueux envers l'islam justifieraient une fatwa et une punition, fut-elle mortelle.

Eh bien non, il va falloir répéter encore et encore que rien, absolument rien ne justifie une fatwa, une condamnation à mort, de qui que ce soit pour quoi que ce soit. De quel droit des individus, dont on se fout totalement de savoir qu'ils sont des religieux, s'arrogent le droit de dire que quelqu'un doit mourir ? Petits chefs spirituels médiocres, intellectuellement nuls et culturellement souvent ignares, ce sont ces gens-là qui doivent être combattus car ce sont eux qui manquent de respect. Pas à un texte religieux écrit par quelque illuminé, mais à l'intelligence, à la sensibilité et à la créativité humaine. À l'Humanité tout simplement.

Il va falloir cesser de respecter le mot « respect » quand il est dévoyé et utilisé pour intimider et justifier qu'on exécute au nom de Dieu. Le mot « respect » est devenu une arme utilisée pour menacer et même tuer.

C'est pour cela que le mot « respect » est systématiquement brandi par les religions. Leurs dogmes affirment des choses absurdes qui ne peuvent s'imposer que par la soumission ou l'intimidation. Quand on inspire le respect, on n'a pas besoin de lancer des fatwas pour être crédible. Le respect n'est pas dû, il se mérite. C'est bien là, la grande faiblesse des religions. Elles inspirent plus souvent le ridicule que le respect.

Salman Rushdie (Pour Philosophie Magazine 2017)

La réalité est que nous avons tous une fatwa contre nous. Nous autres qui voulons faire usage de la liberté d'expression, avoir la possibilité de ne pas croire, mener une vie libre, boire un verre de vin à la terrasse des cafés et écouter de la musique ; mais aussi toutes les femmes qui ne veulent pas porter le voile ni vivre sous la domination des hommes... Nous avons tous été condamnés à mort par les fanatiques. J'admets que ce n'est pas agréable à entendre. Le satiriste américain H. L. Mencken [1880-1956] a écrit qu'un puritain est un homme « hanté par la crainte qu'il y ait quelque part quelqu'un d'heureux ». Le plaisir, voici l'ennemi des puritains."

Gérard Biard de Charlie Hebdo

Les fanatiques religieux n'oublient jamais. On l'a vu avec la remise en cause du droit à l'avortement aux États-Unis. On croit parfois que c'est gagné. Or ce n'est jamais acquis : il faut toujours se battre pour ses droits. Quand on est athée et qu'on privilégie la raison sur la croyance, on réfléchit sur la durée d'une vie humaine. Eux s'en foutent. Ils estiment qu'ils ont l'éternité. Cela fait deux mille ans qu'ils travaillent à conquérir le monde : trente ans, ce n'est rien pour eux. Triste ironie du sort, dans l'une de ses récentes interviews, Rushdie estimait que, pour lui, c'était une histoire ancienne. En fait non : pour les fanatiques, ce n'est jamais du passé. Ils n'auront de cesse que d'attaquer encore et toujours les quelques espaces de liberté.





Édito

L'été, pour certains, ce sont des voyages, pour d'autres le bord de mer ou la montagne. Pour moi ce fut une fermette dans la Sarthe.

Au mois de juillet, à l'heure de la sieste, je fus un spectateur très éveillé des événements sportifs transmis par la chaîne publique. Cyclisme et foot féminins y furent à l'honneur. Et, pour les juilletistes ou les gros dormeurs,

je me dois de rappeler quelques faits marquants de ces compétitions. Au foot, malgré une défense impériale de Wendie Renard, la France s'est inclinée de justesse devant l'Alle-



Allemagne. Au Tour de France féminin emporté facilement par la néerlandaise Annemiek van Vleuten, la française Juliette Labous termine au pied du podium. Voilà des informations qui ont, peut-être, fait des titres dans le journal « L'Équipe ». Je ne sais si ce journal spécialisé a souligné l'effort émancipateur réalisé, en l'occurrence, par le service public d'information, l'Anjou laïque, lui s'en félicite. Il faut espérer que la suppression de la redevance ne l'empêchera pas, faute de moyen, de persévérer. La visibilité télévisuelle attire en effet le sponsoring privé indispensable à tout développement important d'un sport professionnalisé dans une société capitaliste. Le sort social et rémunérateur des sportives découlera, in fine, de la place occupée dans les médias. Ici, nous sommes suffisamment critiques à l'endroit du service public d'information pour échapper au procès de flagornerie à son égard lorsque nous soulignons son rôle bénéfique dans un processus promotionnel du sport féminin. Il réitéra au mois d'août à l'occasion des championnats d'Europe. La parité entre sport féminin et sport masculin est-elle devenue un objectif du service public d'information ? Ces derniers temps peuvent le laisser croire, mais le néolibéralisme veille et saura, à son avantage, exploiter toute défaillance.

Le service public d'éducation échappe, pour l'instant, en ce qui concerne le traitement de ses agents, à la logique du système capitaliste. Le statut de la fonction publique est un garde-fou à conserver et à défendre. Aussi, en Éducation physique et sportive les femmes ont toujours eu le même salaire que les hommes. Ce qui est nouveau, c'est un contenu d'enseignement mixte, consécutif à la disparition d'une formation spécifique aux femmes et aux hommes. Les matières sup-

ports de l'enseignant d'EPS (femme ou homme) sont désormais les APSA (Activités Physiques, Sportives et Artistique). Le « A » du qualificatif artistique fut la consécration d'un contenu d'enseignement non genré. Le passage de l'EPS du ministère de la Jeunesse et aux Sports au ministère de l'Éducation nationale en 1981 accéléra cette mutation souhaitée par des militant(e)s pédagogiques et syndicalistes. Depuis 1989 un concours unique de recrutement concrétise une formation

commune pour un contenu d'enseignement identique. Seuls les barèmes sont différenciés et l'appréciation en sports collectifs se fait à partir d'épreuves ne comportant que des concurrentes. Avant l'intégration à l'Éducation nationale, il y avait en E.P.S., deux concours de recrutement avec quelques épreuves différenciées en sports collectifs (Pas de foot, ni de rugby pour les filles) et en gymnastique (Pas d'activité à dimension artistique pour les garçons). Ce mode de recrutement relevait de la parité. Les militants et les militantes qui aspiraient à l'égalité ont gagné.

En politique, paradoxe, l'égalité entre les femmes et les hommes passe par la parité. Mais ce n'est pas la même égalité que précédemment. D'ailleurs en 1982, le Conseil constitutionnel censura une loi qui prévoyait

25 % de femmes dans les listes des élections municipales. Il estima que le principe d'égalité devant la loi "s'opposait à toute division par catégories des électeurs et des éligibles". Il ne s'agissait pas, en l'occurrence, de séparer les électrices et les électeurs, mais d'introduire un quota de femmes éligibles. Au nom de l'égalité ce fut refusé. L'égalité générée par la parité n'est pas une égalité de citoyenneté entre les femmes et les hommes, mais une égalité en nombre d'élu(e)s. Elle est un moyen de combattre les mentalités découlant de l'histoire et des héritages religieux. N'oublions pas qu'avant l'ordonnance du 21 avril adoptée par le gouvernement provisoire de la République instituant le droit de vote aux femmes, la politique était uniquement l'affaire des hommes. De plus les deux religions dominantes (le catholicisme et l'islam) sont très patriarcales. Ce contexte peut expliquer des résistances lorsque les élections sont uninominales (désignation des députés). Les parachuté(e)s sur des circonscriptions favorables sont le plus souvent des hommes. La prégnance de la gent masculine en politique s'explique en partie par le partage des tâches quotidiennes dans les couples, même s'il y a des évolutions notables dans les nouvelles générations.

Le risque de la parité à terme est l'essentialisation d'une partition entre femmes et hommes qui relèverait d'un début de com-



munautarisme. La visée d'une égalité citoyenne ne doit pas disparaître, même si elle doit encore attendre. **La parité est un moyen plus qu'une finalité.**

Jack Prout

IVG un recul inquiétant

Le 24 juin 2022 aux États-Unis, les membres de la Cour Suprême ont décidé d'annuler le jugement Roe v Wade qui protège le droit à l'avortement, cela incitera à l'interdire dans 26 États américains. C'est un énorme recul pour toutes les femmes aux États-Unis et un mauvais exemple.

Chaque État fédéral a le droit de préserver ou au contraire d'interdire les avortements. Sans tarder nombre d'États conservateurs ont décidé de supprimer le droit à l'avortement invoquant Dieu et des motifs religieux. Ce qui est un péché dans un cadre religieux précis est sur le point d'être érigé en infraction pour tous. Mais si cela ne fait pas partie de vos convictions vous ne devez pas, conformément à la constitution américaine, y être

contrainte. Alors que feront les États ? En France selon le principe de laïcité les lois religieuses ne peuvent interférer sur les lois de l'État. La morale religieuse n'a pas disparu des sociétés. En premier lieu elle imprègne les États Unis mais aussi le Brésil, la Pologne. Elle est un terreau favorable pour les remises en cause d'acquis émancipateurs pour les Femmes. Les députés européens, Droite et Centre, ont élu à la tête du Parlement européen,

en janvier 2022, Roberta Metsola¹, cette dernière revendique son opposition à la liberté fondamentale d'avorter. En France, les partis RN et d'extrême droite veulent restreindre cette liberté. Ils s'affichent auprès des dirigeants européens les plus conservateurs (polonais, hongrois, maltais). Les mouvements anti-avortements partout dans le monde sont soutenus par des extrémistes conservateurs. Ils sont anti-féminisme, anti-LGBTQI, anti-genre et pour compléter le tableau, ils sont contre le droit d'asile.

Fragilité de la loi sur l'avortement

Hors de l'Europe l'avortement reste illégal ou restreint dans un très grand nombre de pays. Parmi les États membres de l'Union européenne, il n'y a qu'à Malte où l'avortement est totalement interdit quelle que soit la situation. En Pologne, depuis janvier 2022, l'avortement n'est autorisé qu'en cas de viol ou de danger pour la vie de la mère. C'est quasi-

ment une interdiction formelle d'avorter.

En France l'adoption des lois, loi Veil 1975 autorisant l'avortement, comme la loi Neuwirth 1967 légalisant les moyens de contraception s'est faite dans un contexte du recul religieux et de forte conscience collective. Le militantisme des médecins n'est plus le même aujourd'hui. Les soignants médecins sages-femmes peuvent faire valoir leur « clause de conscience » qui les autorise à ne pas pratiquer d'acte pouvant heurter leurs convictions éthiques morales ou religieuses. Des Centres d'orthogénie ont dû fermer faute de praticiens. Dans 23 pays européens 10 % des médecins et 71 % en Italie font appel à cette clause. Exception faite pour la Suède, la Finlande et la Lituanie où les soignants ne peuvent refuser de pratiquer une IVG. Ces attaques frontales contre l'IVG s'accompagnent de la volonté de restreindre l'accès à

peut les conduire à des avantages sociaux et économiques qui durent toute la vie et constituent un moteur essentiel vers une plus grande équité entre les sexes » alerte Annie Haakenstad.²

Pour Sarah Durocher³ « Il faut une mobilisation politique importante pour que l'avortement soit inscrit dans la loi comme un droit fondamental » Dans ce domaine, l'Europe n'a pas à rougir. Le 7 juillet 2022 des députés européens ont exigé que la charte des Droits fondamentaux de l'UE soit modifiée et qu'il y soit inscrit que « toute personne a droit à un avortement sûr et légal ». En France, il faudrait préserver l'acquis par l'inscription dans la Constitution Française ainsi, si d'éventuels « abolitionnistes » voulaient la modifier il leur faudrait une majorité des deux tiers du parlement.



Agir en toute illégalité à l'instar du Planning familial d'avant 1975

Partout dans le Monde en Amérique latine, Italie, Pologne des féministes manifestent auprès de leurs politiques. Depuis plus de 15 ans des organisations féministes internationales font parvenir des pilules abortives aux femmes qui en font la demande par le web, afin d'interrompre une grossesse non désirée dans un pays où cela est interdit. Ainsi le réseau canadien Women on Web, non officiel. Chaque

année l'association répond à près de 100 000 mails venant de 123 pays différents. Women help Women se veut encore plus militante « Cette pilule permet de rendre l'avortement au peuple ». Aux États Unis c'est une autre association Aid Access qui a pris la relève. Le combat y est plus rude. L'avortement est une pratique ancienne. Il fut un savoir qui appartenait aux femmes. Désormais, il devrait être légalisé sur toute la planète et pouvoir se pratiquer dans de bonnes conditions médicales. L'IVG concerne l'humanité entière.

La santé des femmes

Les accès aux moyens de contraception sont inégaux. En Norvège 88 % des femmes ont recours à des méthodes modernes, 2 % au Soudan Sud par exemple. Une grossesse non désirée le plus souvent se termine par un avortement qu'il soit légal ou pas. Dans le monde toutes les 9 minutes une femme meurt suite à un avortement clandestin non médicalisé. « Dans les pays peu développés ainsi qu'aux États-Unis les plus jeunes, les moins fortunées ont le plus de difficulté à se procurer une contraception efficace (manque d'argent, manque d'accès à la contraception et d'information) pourtant ce sont elles qui en ont le plus besoin. Retarder la naissance d'un enfant peut les aider à rester à l'école ou à obtenir d'autres possibilités de formation cela

la contraception et de réduire les moyens accordés aux mouvements comme le Planning familial.

Catherine Battreau

¹ Roberta Metsola membre du parti nationaliste de Malte

² Dr Annie Haakenstad dans la revue scientifique THE LANCET

³ Sarah Durocher co-présidente du Planning familial.

Les Talibans, Trump et les idiots de la V^e République (polémique)

Se faire entendre ne suffit pas. Je ne peux avoir l'ambition de rivaliser avec les grandes voix féministes, celles qui ont bercé mon adolescence et celles qui, maintenant, poussent à l'action partout dans le monde.

Pour ces voix-là, il ne s'agit pas seulement de se faire entendre. On entend un murmure, une rumeur, un cri mais cela n'est pas assez. Les témoignages à charge qui se multiplient ne suffisent plus, les hashtags se noient dans un océan de boue et les scandales succèdent aux scandales tel un bruit de fond désormais familier.

Quelles contre-attaques ?

Se pose à moi et à d'autres, de plus en plus nombreux-ses, la question du « Comment faire ? ». Écrire sur une pancarte que je ne suis pas d'accord avec le sort infligé aux femmes afghanes, obligées à nouveau, après une parenthèse, de porter la burqa dans l'espace public, est un début mais pas une fin en soi. Jamais je n'avais pris conscience de mon statut de « femme privilégiée » comme aujourd'hui et cela n'est pas une bonne nouvelle. La bonne nouvelle serait même l'exact inverse, pouvoir se dire qu'en tant que femme, le choix ne se résume pas à la réserve pour espèces protégées (par les hommes) ou à la niche et au martinet pour animaux domestiqués. Entre les deux, mon cœur balance, va pour la réserve plus vaste que la niche.

Je peux m'indigner, inventer des néologismes de combat, les gueuler dans la rue, le tintamarre de la broyeuse couvre ma voix. Apprendre le matin au petit-déjeuner que le droit à l'avortement est remis en cause par la Cour Suprême (six juges sur neuf sont pro-life) aux États-Unis est une nouvelle glaçante qui ne passe pas. Trump, en quatre ans, a miné le sol américain, noyauté l'administration, les contre-pouvoirs et son absence sont une présence. Il n'a jamais reconnu son échec aux élections présidentielles et aura été un des premiers présidents du fantasmé « monde libre » à encourager un coup d'État que l'on aurait tort de réduire à une tête de bison entre deux cornes.

De la publicité aux expos de CDI, on avance ?

Violence faite au corps féminin, encore et encore. Dans sa version occidentalisée, policée, publicitaire, le corps lisse, mince, aveugle au

monde, qui ne mange ni ne boit et se donne à voir, à consommer. Rien n'a vraiment changé depuis les années 1970 où, pour vendre une Citroën GS, on flanquait une pin-up de calendrier sur le capot de la voiture. La publicité, en cinquante ans, aura appris à contourner les obstacles et les polémiques et s'il ne s'agit plus de promettre au mâle qui rêve de domination, le fouet de Babette ou le haut de Myriam, il est question maintenant de montrer que les filles peuvent faire aussi bien que les garçons (même mieux parfois, n'est-ce pas le message martelé par les services de communication des rectorats ?) Dans les établissements scolaires, de l'école élémentaire au lycée, on multiplie les ateliers sur les stéréo-

concurrence, discriminations, absence de loyauté, bienvenue dans le monde patriarcal.

Estime-toi heureuse si on te met moins la main aux fesses, reconnais les progrès quand il y en a. Ne sois pas mauvaise joueuse.

Payées pour être idiotes

J'ai toujours l'impression que chaque avancée positive est perçue comme une offrande faite à une inférieure et que l'État ressemble à un patron paternaliste qui offre des jouets aux enfants d'ouvriers. Et je ne parle même pas de Marlène Schiappa responsable jusqu'en 2020 de l'égalité Femmes/hommes. Elle aura beaucoup fait pour alimenter le folklore misogynne, aura régala de ses perles le Canard



types de genre et les petites filles apprennent qu'elles ont un avenir au-delà de leur sexe de naissance. Elles pourront entreprendre et réussir leurs études comme les garçons et d'ailleurs, les expositions de CDI, organisées par des associations militantes, leur montrent des femmes pompières souriantes et des soldates bien coiffées sous leurs calots, figées dans un garde à vous impeccable.

Et donc ai-je envie de dire ? On ne remet pas en question les bonnes intentions, le volontarisme pédagogique à l'origine de ces initiatives mais on s'interroge. L'école serait donc censée anticiper les ravages de la « vraie vie » qui attendent les filles à la sortie du sanctuaire scolaire ? L'éducation nationale donne des armes, fournit le kit de résistance mais ne change ni les cadres aux manettes, ni les structures ni la sélection version Parcoursup. En avant, démerde-toi avec cela. Dès le premier emploi, tu rentres dans le vif du sujet. Salaires, postes à pourvoir, hiérarchie,

Enchaîné et tendu le dos aux coups de bâton. Comme Sibeth Ndiaye début 2020, payée pour être idiote ce qu'elle n'est sûrement pas. Ni des cadeaux ni des services rendus à la cause féministe. Juste les fusibles utiles et salariés de la parité.

Il se murmure dans les antichambres de l'Élysée que Macron pourrait désigner une femme « de tête »¹, comme le pâté, un peu de gauche et écolo pour assurer la transition jusqu'aux Législatives. Après on la vire comme Édith Cresson en son temps. On passe aux choses sérieuses. Un mec à Maignon pour ne pas rompre l'équilibre du monde.

Et là, je ne parle que du sort réservé à la femme occidentale des classes moyennes et supérieures.

Suite page suivante

¹ NDLR : C'est fait en la personne d'Elizabetth Borne

L'euphémisation du réel est le premier des crimes

Je ne parle pas des femmes beaucoup plus nombreuses sur les cinq continents, en bas de l'échelle du vivant, à peine au-dessus du dernier vertébré connu, vouées à la survie et dont les corps ont depuis longtemps oublié qu'ils pouvaient se mouvoir par eux-mêmes ou même qu'ils avaient une existence propre. Pour quelques corps féminins révolutionnaires et iconiques, combien d'autres asservis

Sans espoir de changement ?

J'ai encore en tête les déclarations de Jean-Yves Le Drian en août 2021 qui faisait semblant de penser que les Talibans avaient peut-être changé en vingt ans. Leur volonté de mettre en place une société « ouverte et inclusive » (sic) ne trompait que celles et ceux qui voulaient bien l'être. L'euphémisation du



réel en matière de discrimination sexuelle est le premier des crimes, moins spectaculaire que d'ensevelir un être vivant dans un linceul mais tout aussi efficace quand il s'agit, au nom de la diplomatie pragmatique, de valider l'innommable.

Combatives

Que faire donc pour ne pas perdre en route ses illusions, son énergie et sa vaillance ? Sûrement ce que nous faisons déjà, chacune selon sa position dans le monde et ses moyens. Témoigner, manifester, écrire, discuter, éprouver de l'empathie et ne pas se considérer, en tant que femmes, comme une espèce à sauvegarder. Je n'ai pas besoin d'attention, de commisération, d'hommages bêtifiants venus d'hommes qui confondent féminisme et guimauve. J'ai besoin du même salaire que « mon-homologue-masculin », de la même représentativité à l'assemblée nationale, dans la vie publique, d'un travail qui me convient, à la campagne comme à la ville. Donner des coups et en recevoir s'il le faut, se foutre du pouvoir et des modèles à suivre pour être bien considérée ? Pas de problème, ici et ailleurs, la douceur féminine est un trompe-l'œil inventé par et pour les jobards. Depuis quelques années et au grand dam de certains, les femmes progressent, agissent, sont en tête

dans les organisations syndicales et les cortèges. Quand elles ne font pas la grève pour leurs maris, leurs amants, leurs fils, leurs frères disparus dans le tumulte de l'histoire et dans des guerres ineptes.

Quatre candidates, trois boulets et un lot de désolation

Un mot pour finir sur les récentes élections présidentielles. Quatre femmes sur douze candidats. La représentante du rassemblement national (souvent, curieuse habitude, appelée par son prénom) digne fille d'un pétainiste, tortionnaire en Algérie et soutien fervent de la famille et de la natalité, la madone défraîchie des Républicains, version édulcorée et technocratique de la première, la gardienne du chantier de fouilles archéologiques du PS et la cheville ouvrière de la Lutte, caricaturée sous les traits d'un Playmobil asexué

et trotskiste, pâle héritière d'Arlette Laguiller, elle-même objet de quolibets ou d'attendrissements douteux (les mêmes que ceux éprouvés pour les vieilles idoles de la fin des années 1960).

Je ne sais pas ce que vous en pensez mais il y a du boulot et encore je n'ai pas mentionné Brigitte Macron qui, au soir du 24 avril sur le Champ de Mars, Grande Sauterelle tout droit sortie d'un film de Georges Lautner, rendait hommage à son mari comme une poule de luxe à son souteneur dans un vieux film de gangster.

Vous fronchez les sourcils, l'image passe mal, vous rechignez à souscrire à ce genre de propos ? Vous avez raison, la séquence filmée était plus insupportable que ne le laisse supposer ma comparaison cinématographique. Ne laissons pas le féminisme tomber dans n'importe quelles mains. Voilà ce que je me dis parfois.

Sophie Carouge

Adhérente Émancipation intersyndicale

Article paru dans la revue L'Émancipation syndicale et pédagogique juin 2022.

<https://www.emancipation.fr/>

Le saviez-vous

Devise républicaine

C'est à partir des « Lumières » au 18e que le politique s'est définitivement imposé. Et c'est ainsi que c'est devenu la devise républicaine en 1880.

Liberté

En 1789, elle faisait référence à la division de la société en ordres, mais aussi à l'esclavage qui sévissait dans les Antilles françaises et au servage qui subsistait dans quelques monastères jurassiens. De toute façon, les sujets du Roi n'étaient pas des citoyens. La liberté est en soi devenue un droit. Encore faut-il pouvoir l'exercer. Ainsi, en terres d'Islam... Une liberté sans limite est celle du renard au milieu du poulailler

Égalité

Tous les citoyens sont égaux (encore que les femmes n'ont obtenu le droit de vote qu'en 1945) et que la totale égalité « supposée » entre les hommes et les femmes n'a été obtenue qu'au cours de la décennie 1960. Ajoutons en termes d'égalité que la Sécurité Sociale n'a été créée qu'en 1945 également.

Fraternité

« Tous les hommes sont frères » a proclamé le christianisme, mais ce précepte a été longtemps malmené par la royauté qui se voulait absolue et l'inquisition a sévi très longtemps (en particulier au 13e siècle) pour combattre l'hérésie.

Laïcité

Elle a été instaurée en 1905 en France. Elle stipule que si l'État ne se préoccupe pas de religion, celle-ci ne fait pas de politique. Elle n'admet pas le communautarisme. « Le cléricalisme, voilà l'ennemi ! » proclamait-on avant 1905 (cela visait à l'époque le Catholicisme, mais aujourd'hui ce serait l'Islamisme). Question pour terminer : Doit-on changer de république ou mettre un frein à certaines publicités ? La liberté de la presse a été proclamée en 1881 et le droit syndical l'année suivante. L'obligation scolaire est devenue obligatoire pour les primaires en 1882 également. La loi Combe interdit les congrégations religieuses à l'école. Observons que les dissensions religieuses prennent un caractère nationaliste parce qu'elles ignorent la laïcité.

Jean-Paul Brachet

Disparition de la guerre scolaire : Qui peut le prétendre ?

L'idée de démantèlement du service public est en germe, depuis 1971, dans l'esprit d'éminents responsables politiques.

En avril 1971 sous le ministère d'Olivier Guichard en poste à l'Éducation depuis 1969. Olivier Giscard d'Estaing, le frère du futur Président de la République, se fait le rapporteur de la loi du 1er juin 1971 dite « Pompidou ». Cette dernière propose la pérennisation du contrat simple, ce qui revient en fait à verrouiller la loi Debré. Dans ce type de contrat, les enseignants payés par l'État sont cependant personnels de droit privé. Olivier Giscard d'Estaing avait déjà énoncé cette proposition, dans un livre publié la même année : « Education et civilisation ». explicitement sous-titré « Pour une révolution libérale de l'enseignement ». Des thèses reprises et développées ultérieurement par le Club de l'Horloge et l'Union RPR-UMP pour la France dans son programme électoral de février 1993.

Analyse confirmée dans un colloque du Sénat le 4 février 2005, où le docteur en droit Jean Pierre Delannoy confirme: « le rapporteur de l'Assemblée nationale Monsieur Olivier Giscard d'Estaing, part du constat : si l'enseignement privé est, en France, largement confessionnel, c'est pure contingence historique. Par conséquent l'enjeu du débat sur l'enseignement privé est le développement d'une conception libérale de l'enseignement, ouvrant la voie à l'établissement

ciale.

Ce sous-titre du livre d'Olivier Giscard d'Estaing, « Pour une révolution libérale de l'enseignement », annonce son dessein qui consiste à appliquer à l'enseignement les thèses générales du libéralisme. « Ces propositions - écrit-il - sont inspirés par les principes de gestion d'organisation dévelop-



pés par l'auteur dans La décentralisation des pouvoirs dans l'entreprise. » Il poursuit : « Le premier changement vise à remettre en cause le rôle de l'État et son monopole de fait. Il faut réaffirmer l'importance de la famille, des religions, des régions, des professions, et leur donner la possibilité d'accompagner pas à pas, au niveau de l'établissement, tout le déroulement de l'éducation et de l'enseignement. L'État définit les normes minimales, offre son contrôle et se substitue aux insuffisances. »

En avril 1971, devant l'Assemblée nationale, Olivier Giscard d'Estaing prévoit « une prolifération des établissements privés » et appelle de ses vœux la « concurrence » « entre public et privé ». Depuis lors on cherche à discréditer le public pour promouvoir le privé sans chercher à identifier l'origine sociale,

souvent choisie, de ses élèves ni les distorsions de traitement dont il bénéficie au nom de sa « liberté ».

En juillet 1972 Olivier Guichard cède sa place au Ministère de l'Éducation nationale à Joseph Fontanet poste qu'il occupe jusqu'au 27 mai 1974, René Haby prendra sa suite du 29 mai 1974 au 5 avril 1978. Christian Beulac devient ministre de l'Éducation nationale

le 5 avril 1978 jusqu'à l'arrivée d'Alain Savary le 22 mai 1981 pour mettre en œuvre le « Grand Service Unifié Laïque de l'Éducation Nationale » - SPULEN- 90e des 110 propositions de François Mitterrand pour contrer la logique de privatisation en marche depuis 1970. Ce projet est abandonné après la manifestation du 24 juin 1984 qui réclamait, à cor

et à cris, « la liberté de l'enseignement », financée par la puissance publique aux dépens de la mixité sociale.

Au-delà des changements de personnes Rue de Grenelle, une même politique continue à se mettre en place depuis 1984 où la puissance publique finance sa propre concurrence et où une omerta politique conforte une collusion d'intérêts entre libéraux et cléricaux pour séparer l'École de l'État et abandonner au profit de réseaux communautaires l'égalité en éducation entre citoyens, projet des bâtisseurs de l'École laïque.

Aujourd'hui encore, il s'agit d'organiser la mise en concurrence des établissements scolaires dans une optique de transfert, au gré des législatures, vers le privé et de concession de service public voire de marchandisation de l'École ?

La question du dualisme scolaire a progressivement quitté le champ religieux pour devenir un enjeu hautement politique clairement défini comme tel.

Qui osera, en cette période de budget contraint, évaluer les surcoûts dispendieux du dualisme scolaire qui obère les finances publiques et pénalise l'ensemble de la population scolaire ?

Qui peut encore prétendre que la guerre scolaire a disparu ?

Continuons résolument à conduire le débat sur les missions du service public laïque de l'Éducation.

Eddy Khaldi

Président de l'Association nationale des D.D.E.N



de la concurrence entre privé et public: enjeu important, certes, mais où la considération religieuse est inexistante. »

Nicole Fontaine, en 1971, ne disait pas autre chose : «... On s'aperçoit que la liberté de l'enseignement change de fondement. De religieux, il devient idéologique. » Système âprement défendu, par l'Église catholique pour préserver une prétendue visibilité so-

Le droit d'emmerder Dieu¹

Richard Malka, avocat de Charlie Hebdo lors du procès des attentats de janvier 2015, donne dans ce petit livre la version écrite de sa plaidoirie. Plus qu'une plaidoirie devant un tribunal, vous lirez une vibrante défense de la liberté de conscience, de la liberté d'expression et de la laïcité. Richard Malka est aussi l'avocat de Mila, jeune femme harcelée sur les réseaux sociaux pour avoir critiqué l'islam. Enfin signalons qu'en 2010 il défendait la crèche Baby Loup, obtenant du conseil de prud'hommes la validation du licenciement d'une salariée voilée, symbole d'une victoire de la laïcité.

Le titre de l'ouvrage, volontairement provocateur, concerne toutes les religions et aucune en particulier. Il exprime, de façon certes inhabituelle, la volonté ferme de l'auteur d'user de sa liberté de conscience, d'expression et de son droit au blasphème. Mais ne soyez pas choqués par le verbe utilisé. Le Petit Robert le date de la fin du XVIII^e, le qualifie de vulgaire avec pour synonyme embêter, ennuyer. Le titre du livre n'aurait sans aucun doute pas eu la même force avec l'un de ces deux verbes. Il sert aussi à exprimer que l'on tient pour quantité négligeable celui auquel il s'adresse, Dieu en l'occurrence. Et pour vous rassurer pleinement, le dictionnaire cite son utilisation par un académicien, André Maurois. Rappelez vous aussi les propos de la plus haute autorité de l'état qui voulait *emmerder les non vaccinés*.

L'historique

Richard Malka commence par retracer un historique des événements qui précédèrent les attentats. Ils débutent par l'assassinat de Theo van Gogh. L'arrière petit neveu du peintre réalise en 2004 un documentaire dénonçant la soumission des femmes dans l'islam. Une jeune islamiste l'abat, dans une rue d'Amsterdam, de huit balles dans le corps. Puis elle l'égorge, le décapite et lui plante deux poignards dans le torse. En signe de protestation le journal danois *Jyllands Posten* publie trois caricatures de Mahomet.

Rien ne se passe. Furieux de cette absence de réaction, les imams danois y ajoutent trois caricatures plus outrageantes. Ils font le tour des capitales musulmanes. Cette falsification, cette escroquerie, fait descendre dans la rue des milliers de personnes qui n'ont jamais vu les dessins. Le monde cède devant l'obscurantisme. Le Conseil des droits de l'homme de l'ONU publie une résolution demandant à toutes les législations de poursuivre la diffamation religieuse. Bill Clinton, Kofi Annan, et Jacques Chirac demandent « *plus de respect et plus de responsabilité envers les sentiments religieux* ». Le décor pour la tragédie de janvier 2015 est planté. La suite vous la connaissez.

La plaidoirie

Premier pays à le décider, en 1791 les révolutionnaires abolissent le délit de blasphème. La même année ils accordent l'égalité aux juifs. Et pourtant deux cent quatre-vingt-quatre ans plus tard, les journalistes de Charlie Heb-

do meurent, les clients de l'Hyper Cacher meurent. La Cour européenne des droits de l'homme dit dans un arrêt de 1994 qui fonde notre jurisprudence « *ceux qui choisissent d'exercer la liberté de manifester leur religion..... ne peuvent s'attendre à être exemptés de toute critique... et accepter la propagation par d'autres de doctrines hostiles à leur foi* ». Quel est le sens des crimes perpétrés contre Charlie Hebdo et l'Hyper Cacher. Ils convergent vers la même signification politique, philosophique. Refuser la différence, l'existence d'un autre que soi. L'expression libre, libertaire, sans entraves, le rire comme réponse à la pensée totalitaire, deviennent intolérables, inadmissibles aux yeux de tous les intégristes, quels qu'ils soient. Seule l'élimination physique défini-

Des raisons d'espérer

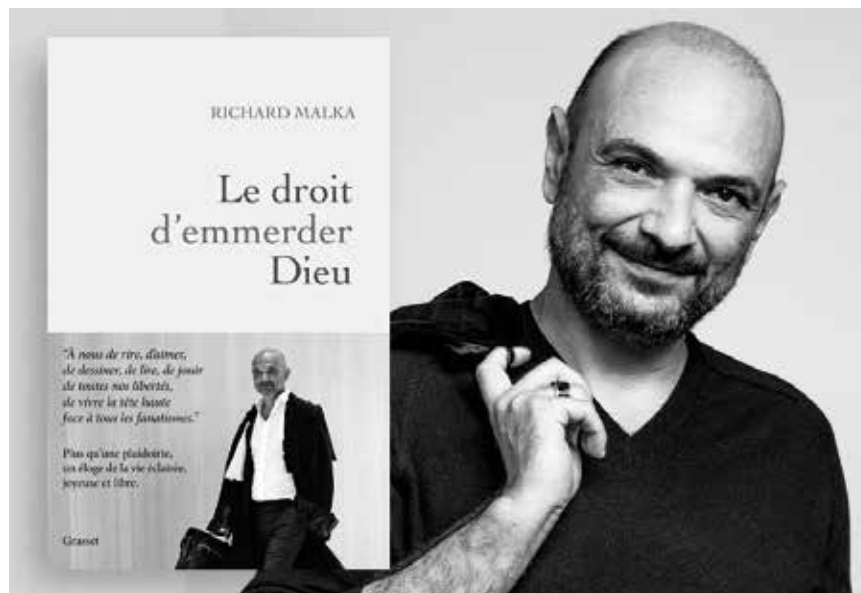
Au terme de son propos, Richard Malka note des évolutions significatives des responsables de l'islam de France. Le recteur de la mosquée de Paris comme le président du CFCM tiennent maintenant un discours défendant

les valeurs de la République et ne prétendent plus à une quelconque discrimination d'état. *Les trois mois de ce procès furent tragiques mais furent aussi un formidable accélérateur de notre marche collective vers une nouvelle aube des Lumières. Redevenons ce peuple qui, il y a longtemps, donna au monde l'idée de liberté, d'acceptation de l'Autre. Ne soyons pas la génération qui aura tourné le dos à son histoire et à son avenir. À nous de dessiner, d'aimer, de jouir de nos libertés, de vivre la tête haute face à des fanatiques qui veulent nous imposer leur monde de névrosés.*

Précisons que Richard Malka intervenait au titre de la partie civile et qu'il ne lui appartenait pas en droit français de réclamer des peines pour les accusés. Au cours des débats, l'avocat de la partie civile dispose de la faculté de poser directement des questions à l'accusé, aux témoins. La plaidoirie peut porter sur les souffrances endurées par la partie civile ou les incohérences dans les déclarations de l'accusé.

Yves Mulet Marquis

¹ Le droit d'emmerder Dieu – Richard Malka – 93 pages – Grasset



Le grand pardon de Bercy

Il y a bien deux catégories de contribuables. Le plus grand nombre, pour la plupart des salariés, à qui l'on notifie la somme due et qui sont priés de payer sans rechigner. Et un très petit nombre de très gros contribuables, la plupart des sociétés souvent cotées au CAC 40, qui ont l'opportunité de négocier le montant des impôts qu'elles consentent à régler.

Pour ce faire existe une procédure peu connue dénommée « règlement d'ensemble » qui consiste à négocier avec les entreprises le montant des impôts dus et les pénalités.

de 1,1 milliard d'euros, soit 73 % de remise. Bien plus qu'en 2019 avec 51 % de remise et 2020 avec 60 % de remise

Le compromis avec les fraudeurs

La loi Essoc votée en 2018 a promu le droit à l'erreur et la régularisation en cours de contrôle et dans une note de 2019, la Direction générale des finances publiques demande de privilégier « une conclusion apaisée des contrôles fiscaux ». Les consignes ont été largement suivies puisqu'on est passé de 3 895 régularisations en cours de contrôle en 2018 à 49 049 en 2021 !

Le contrôle fiscal ne se porte pas bien. Passé les années COVID, le montant des



Cette procédure ne peut normalement être engagée qu'en cas de risque « d'aléa juridique », c'est-à-dire quand l'administration fiscale considère qu'elle pourrait perdre si elle engageait un procès.

Ce pouvoir d'appréciation de Bercy ne fait l'objet d'aucun contrôle et depuis trois ans le ministère des finances a une seule obligation : remettre un rapport annuel sur le sujet. Le règlement d'ensemble qui concerne essentiellement l'impôt sur les sociétés est une pratique qui a le vent en poupe.

En 2021, il y a eu 306 règlements d'ensemble contre 116 en 2019 et 128 en 2020. Sur le 1,5 milliard d'euros de droits et pénalités réclamés dans ces 306 dossiers, l'administration a, au total, accepté une remise de plus

droits et pénalités suite à contrôle est de 15,7 milliards en 2021 contre 21,2 milliards en 2015.

Dans les entreprises, le nombre de contrôles sur place est passé de 43 652 en 2017 à 27 550 en 2021.

Rien d'étonnant à cela puisque depuis le milieu des années 2000, plus de 3 000 emplois ont été supprimés dans les services de contrôle.

Si l'on en croit les premières annonces concernant le budget de l'État pour l'année 2023, le Ministère des Finances sera encore une fois l'objet de suppressions d'emplois.

Jean-Louis Gregoire

Le saviez-vous



Parrainage

Il fut un temps où l'Église catholique, apostolique et romaine bénissait les canons avant la bataille. Aujourd'hui, on « parraine ».

En cette période estivale, la presse locale nous apprend que le Conseil départemental a décidé de parrainer un navire.

S'agissant d'un navire, les membres élus de cette respectable institution républicaine avaient l'embarras du choix.

Ils auraient pu choisir de parrainer le voilier cargo « Grain de Sail » qui assure le transport de marchandises de Saint-Malo à New York et retour avec escale en Amérique latine, inaugurant ainsi ce que pourrait être l'avenir d'un mode de transport respectueux de l'environnement.

Ils auraient pu choisir de parrainer le bateau « Ocean Viking » affrété par SOS Méditerranée qui a sauvé et sauve des milliers de vies de migrants.

Ils auraient pu choisir de parrainer le navire-hôpital qui soigne et forme des soignants sur la côte ouest de l'Afrique.

Rien de tout cela.

Le choix des Conseillers départementaux de Maine et Loire est disons, plus martial. Ils ont choisi de parrainer le « Triomphant », un sous-marin nucléaire équipé de missiles à tête nucléaire.

Et pas peu fiers de leur choix, ils l'ont fait savoir en affichant sur les grilles de la Préfecture les photos de cet engin de mort.

Engin de mort dont le coût de construction (classé secret-défense) est évalué par les spécialistes à environ 1,5 milliard d'euros auxquels il faut ajouter un coût d'entretien sur sa durée de vie d'environ 6 milliards d'euros.

Le Ministère de la défense devrait sans attendre décerner la Croix de guerre à tous ces valeureux élus.

Quant à l'avenir de l'humanité, c'est une tout autre histoire....

J-L. G

Perles campagnardes (point de vue)

Plus exactement il s'agira de perles de campagne, de campagne électorale précédant les dernières élections législatives. Ce scrutin a vu le paysage politique se transformer profondément provoquant dans les médias dominants un déluge de propos délirants au détriment d'un débat démocratique confrontant les différents projets politiques soumis à l'appréciation des électrices et électeurs.

Au lendemain du second tour de l'élection présidentielle, tout paraissait joué pour les élections législatives en une reconduction de ce qui s'était passé en 2017 comme lors des scrutins présidentiels précédents depuis 2002, l'instauration du quinquennat et l'inversion du calendrier présidentielle/législatives. La construction rapide d'une alliance entre LFI, EELV, le PCF et le PS débouchant sur des candidatures communes dès le 1er tour contournant la mécanique éliminatoire du mode de scrutin majoritaire à deux tours changeait brusquement la donne politique, d'autant que cette alliance portait sur le contenu d'un programme politique validé par toutes les composantes réunies sous le vocable improbable de la NUPES (Nouvelle Union Populaire Ecologique et Sociale pour ceux qui n'auraient pas suivi).

Dès lors, rien ne garantissait que le Président nouvellement élu pourrait s'appuyer sur une majorité à l'Assemblée nationale.

Dès les premières discussions engagées entre les différentes composantes de la future NUPES, les médias se déchaînent : cette alliance ne doit pas advenir.

Ainsi Ivan Rioufol dans Le Figaro le 6 mai : « (...) Oui, il y a un danger pour la République. Mais il est à débusquer dans la stratégie d'infiltration insurrectionnelle du soi-disant Insoumis. » Catherine Nay sur Europe 1 le 30 avril : « Si ça ne se passe pas comme prévu, il faudra aller chercher la victoire dans la rue pour faire avancer la société ». Qui le dit ? C'est la Clémentine Autain. Vous savez avec son joli sourire et ses yeux myosotis. Et elle a dit ça sans être morigénée par quiconque, c'est sa vision de la démocratie. « Cela s'appelle le fascisme à visage humain. » Franz-Olivier Giesbert dans Le Point du 5 mai n'est pas en reste : « Certes nous ne sommes pas en 1789 quand la populace (...) saccageait et pillait tout sur son passage (...) Il y a en ce printemps ensoleillé (...) une violence verbale peu ordinaire, en particulier du côté des chefs à plume de la France insoumise. ».

Dans Paris-Match du 5 mai, Gilles Martin-Chauffier dresse un « portrait » de J.-L. Mélenchon : tout en nuance et le termine par une assertion qui surprendra plus d'un lecteur : « Une fois en scène, il porte le béret du Che (...) et la kalachnikov de Castro (...). Malheureusement pour lui, si élevé soit l'arbre, ses feuilles tombent toujours par terre. Les capitalistes se moquent de ses diatribes comme de leur première OPA. Et les sceptiques ricanent : quitte à lutter contre le racisme, à aider le tiers-monde, à préserver la planète, n'importe quelle multinationale en fait cent fois plus que lui. (...) ».

On s'en voudrait de ne pas citer la presse quotidienne de province, elle aussi tout en délicatesse et hauteur de vue comme le rédacteur en chef de l'Est Républicain le 28 avril : « Jean-Luc Mélenchon incarne à merveille le Polichinelle hâbleur d'une gauche désorbitée, entraînée vers les abîmes d'une tragique bouffonnerie. ».

Une alliance contre nature et dangereuse

Sur les plateaux des télévisions et dans les colonnes des journaux, les commentateurs pleurent la « trahison » de la gauche telle qu'ils l'aiment et condamnent avec véhémence les errements des dirigeants des diverses composantes de la NUPES.

Pour Vincent Trémolet de Villers dans Le Figaro du 4 mai, c'est très clair : « Le spectacle avilissant donné par les socialistes et écologistes extirperait tout optimisme du cœur du citoyen le plus exemplaire. (. . .). Fabien Roussel lâche tout pour un steak aux lentilles. Olivier Faure montre qu'il a les dispositions pour ouvrir un stand à la grande braderie de Lille. ».

C'est à l'occasion d'une interview de Fabien Roussel le 4 mai que Nicolas Demorand verbalise son angoisse : « Est-ce que c'est une bonne chose pour notre pays que la gauche réformatrice disparaisse ? ».

Angoisse délirante largement partagée et explicitée par une Caroline Fourest au mieux de sa forme : « La Nupes et ses candidats, c'est la fin de ce qui existait en France jusqu'à présent. On était un des derniers pays en Europe à avoir cette chance, c'est-à-dire d'avoir plusieurs gauches (...). Pour justement éviter que lorsqu'une gauche se radicalise par antisémitisme, par anti-impérialisme, et s'allie avec des islamistes ou avec des antisémites, on puisse considérer que c'est l'extrême gauche,

mais que ce n'est pas la gauche. Ça, c'est terminé depuis la Nupes et depuis que Jean-Luc Mélenchon est à la tête de la maison, grâce à la concession, à la reddition, à la soumission d'Olivier Faure (...). ».

Propos délirants largement partagés comme dans le quotidien régional champenois L'Union du 30 avril : pour qui la France insoumise « prône le communautarisme, l'indigénisme et le wokisme, piétine la laïcité ». Montons en gamme avec le rédacteur en chef du Figaro du 6 mai décrivant le paysage apocalyptique en cas de victoire de la Nupes : « Le soleil bolivarien sur une piscine municipale envahie de burkinis (...) Redistribution sans production, souverainisme social, fiscalité délirante, sans-frontiérisme irénique, écologisme apocalyptique, communautarisme tranquille, bienvenue en mélenchonnie ! ».

La palme revient indéniablement à l'académicien Alain Finkielkraut qui affirme sans ciller : « Non seulement Jean-Luc Mélenchon croit au grand remplacement, mais il mise sur le grand remplacement

pour accéder au pouvoir. ».

Accordons tout de même un accessit à Jacques Julliard qui écrit dans Marianne du 4 mai : « Jean-Luc Mélenchon est (...) l'exemple consternant d'un républicain, d'un laïque devenu par démagogie et électoralisme le sixième pilier de l'islam, ou plutôt de l'islamisme en France. ».

À méditer

Une tentative de synthèse pourrait être la suivante mais le choix est grand.

La NUPES serait donc à la fois une « infiltration insurrectionnelle » matinée d'un « fascisme à visage humain ».

Elle serait aussi « une tragique bouffonnerie » coiffée d'un « béret du Che » mais aussi le « sixième pilier de l'islam » prônant le « grand remplacement ».

On le voit, pour disqualifier la Nupes et ses partisans, les grands médias et leurs têtes d'affiche n'ont pas hésité à recourir massivement à l'injure, la caricature et au mensonge. Ce faisant, ils mettent en péril la démocratie, ce qui à l'évidence est le cadet de leurs soucis.

Jean-Louis Gregoire



Comment l'autonomie des universités a réduit celle des chercheurs

Avant la loi Faure de 1968, il n'existait pas, en France, d'université ; il existait des facultés. Au sein de ces facultés (de médecine, de droit, de lettres, de sciences...) on pratiquait l'enseignement et la recherche de manière autonome. Les décisions étaient prises collégialement. C'était l'époque des « mandarins », une époque où les doyens et les Conseils de faculté étaient tout puissants, tant en matière d'enseignement que de recherche.

La création des universités en 1968 ne modifia pas ce modèle, les universités n'étant que des regroupements thématiques de facultés qui préservaient leur autonomie. Cette grande liberté ne faisait pas l'affaire de l'exécutif. Dès la Révolution française, l'État développa, parallèlement aux universités, des organismes de recherche ainsi que de grandes écoles pour répondre à des besoins spécifiques en matière de formation et de recherche. C'est l'origine du caractère dual du système d'enseignement supérieur et de recherche français constitué de facultés autonomes cohabitant avec des organismes de recherche et des écoles contrôlés par l'État.

Dans les années 1980, la massification de l'accès aux études supérieures fut essentiellement absorbée par les facultés, ce qui entraîna une forte hausse du nombre d'enseignants-chercheurs et une augmentation du poids des universités. Cette situation poussa les gouvernements à changer de stratégie. Plutôt que de contourner les facultés, il fallait se doter d'instruments pour les contrôler. Les gouvernements s'engagèrent dans une politique de contractualisation avec les présidents d'université, mais ces derniers étaient dépourvus de pouvoir réel au sein de leurs établissements. Il manquait donc au ministère des outils pour « piloter » les projets des universités.

En 2003, la publication du classement de Shanghai, qui avait pour objectif d'aider les étudiants chinois à les meilleures universi-

tés mondiales, fut l'occasion rêvée d'imposer une série de réformes visant à reprendre la main sur les facultés. C'est donc au nom de la « performance » que l'Agence nationale pour la recherche (ANR) fut créée en 2004. Elle entraîna le passage d'un modèle de financement fondé sur des dotations annuelles à un système d'appels à projets où l'essentiel des fonds pour la recherche n'étaient plus attribués qu'après le dépôt et l'étude d'un projet de recherche à l'échelle nationale. Du fait d'une enveloppe limitée, la concurrence entre les équipes de chercheurs fit rapidement passer le taux de réussite des projets à environ 10%. Cela provoqua une multiplication des projets et une forte hausse des procédures d'allocation des fonds.

Le gouvernement entendit aussi renforcer la « gouvernance » des universités en les plaçant sous la tutelle des présidents d'université. Ce fut l'objectif de la loi LRU, dites d'autonomie des universités. Proposée en 2007, cette réforme visait à renforcer les pouvoirs des présidents d'université au détriment de l'autonomie des facultés. Puis, au nom de la performance dans le classement de Shanghai – mais en réalité pour faciliter leur contrôle par le ministère – on invita les universités à grossir. La création des Pôle de recherche et d'enseignement supérieur en 2006, puis l'instauration des COMUE en 2013 poussèrent à des fusions d'universités et à des regroupements d'établissements parfois baroques. Dans notre région, l'université Bretagne Loire regroupait une trentaine d'établissements des régions Bretagne et Pays-de-la-Loire. Elle fut dissoute en 2019.

Sous Sarkozy, mais surtout sous Hollande, les dotations allouées aux universités furent réduites, ce qui contraignit nombre d'entre elles à geler des postes d'enseignants partant à la retraite ou à repousser des recrutements. Pour obtenir des financements, elles étaient incitées à répondre à des appels à projet mi-

nistériels (Plan Campus, IDEX, Grand emprunt...), les plaçant de fait dans une situation de dépendance vis-à-vis du ministère. La même austérité permettait aux présidents d'université d'agiter la menace des gels de postes pour de gagner en influence vis-à-vis des facultés.

La LRU fut aussi l'occasion d'un développement des bureaucraties internes. Les réformes coûtaient très cher aux universités. Elle contraignait ces dernières à créer des services de gestion des ressources humaines et à recruter pour acquérir les compétences leur permettant de mieux répondre aux appels à projet ou développer leurs services de communication. Le nombre de personnels administratifs augmenta, excédant parfois le nombre de personnels enseignants.

Le développement des financements sur projet et les regroupements d'établissement avaient vocation de rendre les universités françaises plus visibles à l'international et à développer l'excellence de la recherche. En réalité, le classement de Shanghai fut un prétexte pour organiser une profonde transformation institutionnelle visant à réduire le nombre d'universités, à mieux les « piloter » et, in fine, à restreindre l'autonomie des facultés et des chercheurs. Les personnels des facultés passèrent ainsi du statut de chercheurs et d'enseignants indépendants qui menaient leurs propres projets au statut de chercheurs de financement passant une bonne partie de leur temps à rédiger et à évaluer des projets de recherche ou pédagogiques répondant aux exigences ministérielles. Cette bureaucratisation accrue n'entraîna évidemment aucune amélioration de la qualité de la recherche et de l'enseignement supérieur. Mais, clairement, ce n'était pas le but de l'opération.

David Cayla

Parution le 18 octobre

La crise financière de 2008, puis la crise Covid, ont profondément bousculé les pratiques des gouvernements et des banques centrales, à tel point qu'il existe aujourd'hui un gouffre entre les théories professées et les pratiques réelles. Cet ouvrage entend étudier comment le néolibéralisme est devenu la norme des politiques économiques à partir des années 1970, et comment il s'est heurté au réel, puis a été largement abandonné dans la gestion des politiques monétaires. Il décrit les ressorts et la logique du néolibéralisme ainsi que ses faiblesses, et montre qu'il existe des alternatives sérieuses qui ont sû fonctionner par le passé et qu'il serait aujourd'hui nécessaire de mettre en œuvre pour répondre au défi climatique.

D. C.



Zawahiri, et après ?

C'est avec beaucoup de satisfaction qu'a été accueillie, partout dans le monde, la nouvelle de la disparition d'Al-Zawahiri, le successeur de Ben Laden à la tête d'Al Qaida, qui porte notamment la responsabilité écrasante des 3 000 morts du 11 septembre 2001.

Personne ne versera des larmes sur sa tombe (on ira plutôt cracher dessus), et les familles et les amis de ses innombrables victimes éprouveront sans doute une forme de soulagement à le savoir puni et éliminé à tout jamais. Pour autant, peut-on dire, comme Biden, que « justice a été rendue » ? C'est ce qu'Obama avait déjà déclaré, il y a onze ans, après l'élimination de Ben Laden à Abbottabad. À la joie manifestée sans réserves, il conviendrait d'apporter quelques bémols.

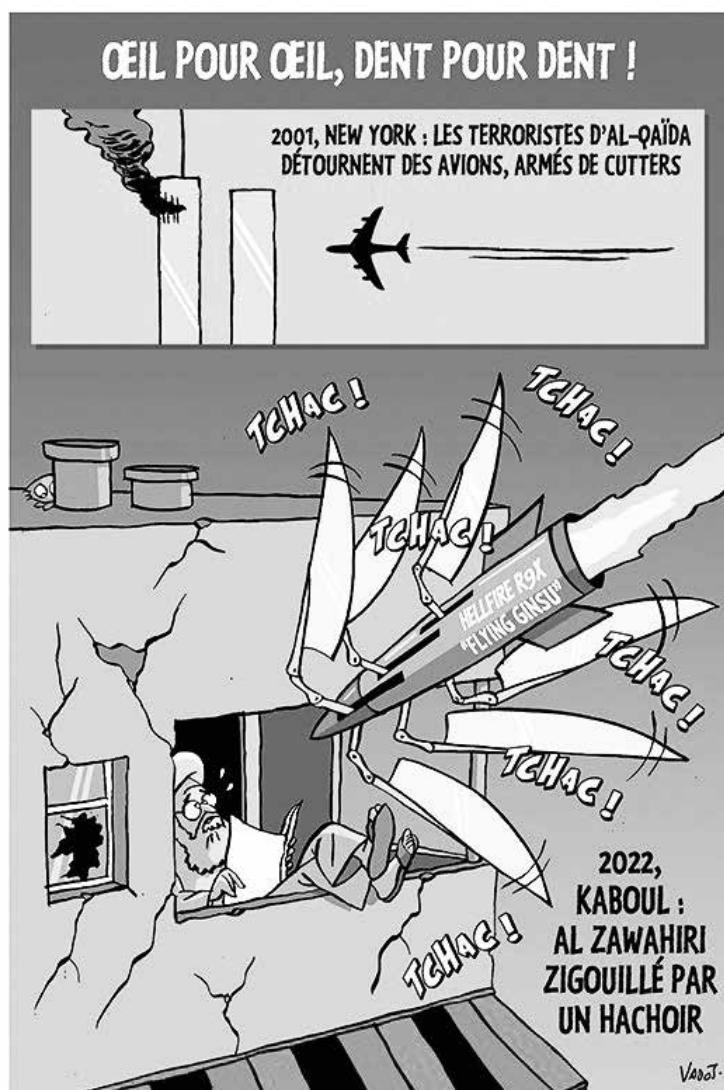
- Tout d'abord, il est d'un optimisme excessif d'en conclure qu'Al Qaida est « décapité » et qu'un coup décisif lui a été porté. Non seulement parce qu'un chef disparu est aussitôt remplacé et qu'une nouvelle tête succède à celle qui a disparu, comme on a pu le constater partout, ces dernières années. Mais aussi et surtout parce que les causes profondes du djihadisme demeurent : le fanatisme religieux de masses déshéritées, instrumentalisées pour des raisons politiques et géostratégiques, face à l'impérialisme occidental, principalement états-unien. C'est surtout au Yémen, au Pakistan, en Afghanistan et, de plus en plus, en Afrique, qu'on voit le phénomène djihadiste prendre de l'ampleur. La liquidation de Zawahiri n'y changera probablement rien.

- En deuxième lieu, le terme de « justice » employé par les présidents états-uniens est particulièrement inapproprié. Car enfin il s'agit d'un nouvel assassinat extrajudiciaire, c'est-à-dire une forme de vengeance longuement concoctée, qui transgresse allègrement les principes du droit international et qui est en principe interdite dans un État de droit (1). Qui dit « justice » évoque au contraire un procès en bonne et due forme, où, conformément à la procédure en usage, l'accusé, fût-il le pire des criminels, a tout de même des droits et peut présenter sa défense. Certes, cette exécution semble bien méritée aux yeux de l'opinion publique, et pas seulement aux USA. Mais elle donne une fâcheuse image de l'État de droit dont se réclament les Américains, par opposition aux régimes totalitaires de Russie et de Chine. Au moment où les Occidentaux dénoncent à juste titre les criminelles violations du droit par le tsar et ses complices, cela laisse une fâcheuse impression : le droit serait-il donc à géométrie variable selon les

opportunités ? Et les dirigeants occidentaux ne s'en seraient-ils pas un peu trop souvent accommodés hypocritement ? Les Américains, au Vietnam, en Irak et en Amérique latine ; les Français, en Algérie et en Afrique Noire ; les Anglais, dans leurs anciennes colonies. Bref, cela la fout mal, quand il s'agit de se confronter à Poutine et Xi Jinping, sans parler de tous les autres dictateurs qui ensanglantent la planète, car ils ont et auront beau jeu de ne voir qu'hypocrisie dans les prétentions de l'Occident à incarner des États de droit².

- Mais il y a peut-être plus gênant encore. Zawahiri a été exécuté froidement, et à distance, alors qu'une opération terrestre – à coup sûr plus risquée – était envisageable et aurait sans doute permis de le kidnapper pour pouvoir le juger, à l'instar du Mossad israélien qui, jadis, avait enlevé Adolf Eichmann en Argentine, afin de faire de son retentissant procès, en Israël, un événement historique de première importance. Écartée pour Zawahiri, cette opération terrestre a bien été organisée pour Ben Laden, avec le succès que l'on sait. Mais ce n'était pas du tout pour le juger, bien au contraire : il s'agissait de le liquider et de s'emparer de son cadavre pour s'en débarrasser à tout jamais, histoire d'éviter justement d'avoir à le juger. Le procès d'Al Qaida n'aura donc jamais lieu. Et, conséquemment, la « justice » n'aura jamais à s'interroger sur les origines de la prodigieuse ascension de Ben Laden, ni sur tous les soutiens américains dont il a disposé pendant des années, notamment en Afghanistan. C'est extrêmement regrettable.

Bref, si salubre qu'elle puisse paraître, la liquidation d'un criminel tel qu'Al-Zawahiri, sans autre forme de procès (expression à entendre au pied de la lettre), pose plus de



problèmes qu'elle n'en résout. Elle pourrait même avoir des effets collatéraux fort dommageables.

Pierre Michel

¹ Ces assassinats ciblés n'en sont pas moins couramment perpétrés par les services spéciaux d'États qui se disent « démocratiques », au premier chef Israël et les États-Unis, bien sûr, mais aussi la France : François Hollande en avait fait l'aveu, sans manifester le moindre regret.

² On pourrait aussi évoquer le cas – ô combien éloquent ! – de Julian Assange, menacé d'une monstrueuse extradition prochaine de Grande-Bretagne vers les États-Unis : aux yeux de l'Empire, il est coupable d'avoir révélé toutes les preuves des crimes perpétrés en Irak. Il s'avère ainsi que quantité de vérités ne sont décidément pas bonnes à dire. Une fois de plus la bonne conscience occidentale s'avère fort élastique !

La Petite École : au service des migrants

De nombreuses associations se donnent comme objectif d'aider les migrants que leur vie a amenés en Anjou. Beaucoup agissent surtout sur un plan juridique et ont un but de défense et d'accueil.

Certaines prennent en charge exclusivement les mineurs. D'autres – au moins six rien que sur Angers – privilégient l'action linguistique, voire l'alphabétisation. Nos lecteurs connaissent sans doute le GREF 49 (Groupement des Éducateurs sans Frontières), qui propose une action très large en complément des ressources éducatives officielles. « La Petite École » (LPE) a des objectifs – et des moyens – relativement modestes, mais qui s'inscrivent non sans originalité dans ce faisceau des bonnes volontés de notre région.

Association d'Angers fonctionnant avec des formateurs qui ne sont pas tous – il faut le noter – des professionnels de l'enseignement, « La Petite École » complète les subventions de son projet par les cotisations de ses bénévoles et – pour les « responsabiliser » – une participation (2 € minimum pour l'année) des apprenants qu'elle accueille. Ces apprenants, demandeur.e.s d'asile et/ou réfugié.e.s, sont tous majeur.e.s, mais, à la différence de ce qui se passe dans d'autres associations, ils peuvent venir de toutes les nationalités et hommes et femmes sont mêlés dans les activités, tant en intérieur qu'à l'extérieur. Précisons que, même si l'association a l'usage de locaux (à la Roseraie et à Belle-Beille) prêtés par des paroisses catholiques, les migrant.e.s sont accueilli.e.s quelles que soient leurs convictions et pratiques, religieuses ou autres, mais doivent admettre, comme chaque autre membre de l'association, la laïcité comme un principe directeur dans toute activité et communication et s'abstenir de tout prosélytisme.

Ainsi, par exemple verra-t-on photographiés ensemble, dans une salle de classe aussi bien que dans un match de foot improvisé à la sortie, ou au cours d'une promenade au bord de l'étang Saint-Nicolas, Idriss et Tagwa du Soudan, Aïcha et Yohannes d'Erythrée, Zeinab de Lybie, Rumpa et Swappan du Bangladesh, Tessy du Nigéria, Haffiz et Sarwar d'Afghanistan. D'Asie, d'Afrique, et aussi d'Europe. Arjeta d'Albanie, Irina d'Ukraine... etc.

Les activités sont diverses et restent ouvertes à des initiatives nouvelles, pourvu qu'elles permettent l'intégration sociale, sociétale et professionnelle des migrant.e.s, par l'apprentissage des bases du français et la découverte

de la culture en France.

L'objectif premier est évidemment linguistique. Des ateliers sont organisés quatre fois par semaine dans deux salles différentes et chaque participant.e peut intégrer un des groupes selon son niveau. L'atmosphère devient alors très sérieuse. Mais le passage aux loisirs actifs se fait naturellement. Au bout d'une heure, une pause bienvenue permet de boire un thé ou un café et parfois, filles et garçons, dans un même élan, de jouer ensemble ! Ces loisirs actifs peuvent aussi être très techniques : un atelier photos s'est terminé le 7 mars, un atelier couleurs a pris le relais. Des exemples d'activités qui permettent à ceux et celles qui le souhaitent de s'exprimer librement sans maîtriser le français.

Dans la même intention d'échanges libres mais actifs, des sorties sont ménagées. De la simple promenade en parcours dans la nature, à la sortie urbaine : Angers, mais aussi Paris.

Dans une finalité culturelle se sont ainsi succédé cette année une visite du Musée du Génie, une autre du Musée de l'aviation à Marcé, moments particulièrement appréciés et, le 29 mars, 48 apprenant.e.s ont déambulé dans le château d'Angers. Que de photos, de selfies, de rires, de partages dans ce cadre historique !

Ces sorties culturelles peuvent se doubler d'une découverte des institutions républicaines. Le 30 septembre 2021, départ en train pour Paris de 15 migrant.e.s et de Jacques Pelouin, le président de l'association. Après une balade matinale à Montmartre, occasion d'une vue panoramique de la capitale, une visite de l'Assemblée Nationale guidée par une parlementaire du Maine-et-Loire, Nicole Dubré-Chirat.

L'Assemblée n'était pas alors en session, mais, après une présentation mutuelle, la troupe a pu entrer dans l'hémicycle, et écouter les explications de la députée sur le fonctionnement de l'Assemblée. Tout le groupe a particulièrement apprécié (par de multiples selfies) cette incursion dans un lieu de pouvoir. Le 2 décembre suivant, la visite de la

Mairie d'Angers a sans doute moins impressionné les participant.e.s, mais n'était pas moins utile.

Dans une optique de préparation à l'insertion sociale, le mois de mars a commencé par les visites d'entreprises dans le cadre de Made in Angers, visites qui ont permis de découvrir le monde du travail en France dans des structures solidaires. Des projets aux débouchés plus précis, indispensables pour appréhender l'avenir sont mis en œuvre. Certains apprenants se sont vu proposer un bilan de leurs compétences, des formations-rencontres d'entreprises, des ateliers informatiques. Il en faudra évidemment d'autres.

La formation des bénévoles est sans cesse à parfaire. Trois ateliers ont été organisés pour apprendre la communication et l'apprentissage du français à un public aussi varié que celui de LPE. Cette formation peut faire appel à l'aide de professionnels. Ainsi Paul



Boucher, professeur émérite de linguistique des Universités de Rennes et d'Angers a été invité à partager son expérience scientifique des difficultés rencontrées dans cette mission.

Retenons que, malgré les interrogations, ce qui subsiste pour ceux et celles qui se lancent dans une telle entreprise, dans le cadre d'une association comme LPE, aussi bien que dans d'autres comparables, c'est le bonheur du partage, l'énergie communicative, l'humilité d'une transmission réciproque. Dans un esprit convivial de respect mutuel. Pour l'équipe des bénévoles, comme pour les apprenant.e.s bien plus qu'une Association d'apprentissage de la langue française, c'est un lieu de fraternité, de sororité, où les participant.e.s se font des ami.e.s et sortent de leur isolement.

Marie-Hélène Cauneau
Membre de LPE

La viticulture biodynamique en Anjou

Au début du 20^e siècle l'ésotériste autrichien, Rudolf Steiner après avoir contribué à différents groupes occultes, crée son propre mouvement.

Très vite il va lui donner une dimension sociétale abordant l'éducation des enfants, la santé, l'agriculture. Aujourd'hui, certains dans les hautes technologies, ou dans quelques universités comme Avignon, s'en réfèrent également. Des banques, dont la NEF, sont aussi associées à cette mouvance ésotérique. L'ampleur du mouvement est telle que plusieurs signatures de cette organisation sont entrées dans notre vocabulaire quotidien : les écoles Steiner-Waldorf, les produits Weleda et les cosmétiques Wala Dr Hauschka, les labels Demeter et Biodyvin, la Biodynamie, etc.

En juillet 2018 dans un article remarqué du « Monde Diplomatique » intitulé L'anthroposophie, discrète multinationale de l'ésotérisme, le journaliste Jean-Baptiste Malet, présente dans une large fresque cette nébuleuse de l'irrationnel, précisant que deux des banques de ce groupe possèdent 18 milliards d'euros d'actifs. Dès 1999, dans leur rapport d'enquête sur La situation financière, patrimoniale et fiscale des sectes, les députés français consacraient déjà de nombreuses pages à cette mouvance controversée.

En 2018-2019, les représentants du mouvement pour les écoles Waldorf Steiner et la médecine anthroposophique déposent trois plaintes en justice contre le lanceur d'alerte Grégoire Perra. Mal leur en a pris puisqu'ils



ont perdu ces trois procédures, et ont même été condamnés en retour. La presse a largement couvert ces affaires. Et à l'été 2021, le rectorat de Toulouse a fermé l'école Steiner de Bagnères-de-Bigorre. En 2022, c'est l'usine pharmaceutique Weleda d'Huningue en Alsace qui a dû fermer ses portes.

Début des années 1920, Rudolph Steiner dé-

finissait les fondements de sa célèbre Agriculture biodynamique reposant sur, à la fois des forces divines, et des éléments plus triviaux comme les préparats, l'ensemble étant lié aux cycles lunaires... Ces fameux préparats biodynamisants sont en réalité des macérats de bouses de vaches remplissant des cornes de bœufs enfouies sous terre pendant les mois d'hiver, avant un épandage sur les vignes à la lune montante...

L'Anthroposophie dans le Maine-et-

Loire, au travers de la Biodynamie et de l'un de son plus important représentant national, le vigneron Nicolas Joly, qui produit la Coulée de Serrant, vin culte de Savennières, est une quasi-institution. Comme le précisait Le Monde en juillet 2021, « [Nicolas Joly] n'hésite pas à mettre sa pensée dans les pas de Rudolf Steiner – un penseur relié au cosmos –, à évoquer l'existence de gnomes, ondines et sylphides pour expliquer les bienfaits de la Biodynamie. »

Qu'en est-il de la qualité du vin biodynamique ? S'il est plus cher, en est-il pour autant meilleur ? La chambre d'agriculture du Vaucluse a récemment réalisé une étude très détaillée, comparant vin bio et vin de la Biodynamie. Le résultat est qu'aucune différence significative ne ressort entre les deux approches tant sur un plan agronomique que gustatif. Même si certains de ces vins bénéficient des exigeants et juteux labels anthroposophiques, Demeter ou Biodyvin, sortes d'AOC du spirituel. En Anjou, une vingtaine de domaines viticoles sont ainsi certifiés en Biodynamie, quatorze sous le label Demeter et six sous le label Biodyvin. La certification bio (AB) étant un préalable nécessaire.

Si les rendements sont plus faibles en Biodynamie, un des soucis tient au fait que les vignes qui suivent ses préceptes (environ 6 % des surfaces viticoles en France), sont peu ou pas traitées contre les maladies cryptogamiques et les ravageurs. Ouvrant potentiellement à des foyers épidémiques comme les

vignobles français ont pu en connaître au début du 20^e siècle. De ce fait, régulièrement, des viticulteurs adeptes de cette pratique sont poursuivis devant les tribunaux avec à la clef des jugements parfois étonnants. Certains, comme le vigneron Emmanuel Ciboulot,



Rudolf Steiner

n'hésitant pas à faire appuyer leur défense par des lobbies pétitionnaires pour faire plier la justice, comme Change.org. Lobby d'ailleurs connu pour ses liens avec des officines occultes comme l'Institut

pour la Santé Naturelle, animé par l'instigateur historique de SOS Éducation.

En février 2021, le Palais de justice d'Angers a été le lieu d'une curieuse parodie qui se voulait humoristique avec « Le faux procès de la Biodynamie », à l'initiative de l'association d'avocats angevins Confluences pénales de l'ouest, soulignant la bienveillance dont bénéficie ce mouvement ésotérique en Anjou... Pendant deux ans, la crise de la Covid-19 a empêché la tenue de plusieurs salons du vin en Maine-et-Loire. 2 023 se présentant sous de meilleurs augures sanitaires, un salon du vin s'y déroulera en février prochain. Les familles de viticulteurs, conventionnels, bio et de la Biodynamie, y seront regroupées sous une même bannière avec la toute nouvelle association Angers Loire Tasting (Alt'). Association qui se présente comme une « offre globale alternative ». Les salons des vins de Loire (vins traditionnels), La Levée de Loire (vin bio) et le salon Demeter (Biodynamie) seront donc réunis les 6 et 7 février au Parc des expositions d'Angers. La bannière Alt' englobera aussi les rendez-vous off de cette semaine viticole, qui se dérouleront dans différents sites de la ville.

Néanmoins une interrogation pointe concernant cette nouvelle configuration, où à la fois le président et le vice-président d'Alt' sont tous deux liés à l'Anthroposophie au travers de leurs exploitations conduites en Biodynamie !

Hasard ? Tentative pour cette nébuleuse controversée de contrôler le secteur viticole angevin ? La vigilance semble devoir être de mise.

Arnolphe

Mourir d'aimer ?

Il ne peut plus marcher depuis le mois de février 2021. Aujourd'hui il est couché 24 heures sur 24. Il ne peut ni se tourner, ni s'asseoir dans son lit. Il ne peut plus s'alimenter seul, il parvient encore avec difficulté à porter un verre à sa bouche. Son intelligence et sa pensée sont intactes.

Il échange encore en cherchant un peu ses mots. Il ne souffre pas physiquement, mais il souffre psychiquement de façon intense et il en a marre, oh combien il en a marre ! De quoi est-il atteint ? Les médecins ne le savent pas vraiment et lui ne veut plus passer aucun examen pour nommer son état. À quoi cela servirait-il ? Ce qui est sûr c'est que c'est un processus neurodégénératif au-dessus de toute thérapeutique. Moi, en tant que médecin, j'ai bien ma petite idée sur le sujet. J'en ai pris conscience l'automne dernier. Je pense à une maladie de Charcot, vous savez



ce truc qui vous paralyse petit à petit et fait fondre vos muscles inexorablement et ça en gardant toute votre tête. J'y aurais peut-être pensé s'il s'agissait d'un de mes patients à l'époque où j'exerçais encore. Mais évoquer ce diagnostic-là pour mon amoureux, impossible... Jusqu'à ce que devant mes constatations, l'idée apparaisse clairement, terriblement. Peut-être lui-même avait-il senti la présence de cette menace ? Ne m'avait-il pas demandé par deux fois de l'aider à mettre fin à ses jours. Toujours en début d'année, la première fois en janvier 2019, la seconde en janvier 2020. Je n'en ai pas eu le courage ni la force et je croyais qu'avec de l'amour, rien que de l'amour, il retrouverait sa santé d'avant. Prétentieuse ! Il a passé sa vie à défendre les services publics et les droits humains et tout fout le camp... Alors où trouver

l'espoir d'une guérison, où trouver l'espoir d'un monde meilleur ? Une tendre vie à deux dans un cocon douillet ne lui a pas suffi. Mais vous me direz aujourd'hui il y a une loi pour aider les gens qui le souhaitent à mourir : La loi Clayes-Léonetti. Eh bien parlons-en, il s'agit pour des personnes en fin de vie dont les souffrances ne peuvent être calmées, de les endormir (sédation profonde et continue) et de les laisser mourir de soif. C'est-à-dire de provoquer une déshydratation qui engendre une insuffisance rénale. Ce n'est pas le produit qui provoque l'endormissement qui tue, mais la soif. Voilà notre belle loi française ! Au pays des droits de l'homme, le droit de mourir dans la dignité n'en est pas un. Notre dernière liberté n'existe pas. Tous les pays européens qui entourent la France ont des lois qui permettent l'aide médicale à mourir avec le produit utilisé par les vétérinaires. Un produit qui tue d'un coup d'un seul. Mais en France, ce sont les calotins qui font entrave

à ce type de loi. Comme pour la prévention des risques pour les usagers de drogue, après plus de quarante ans de discussion, une seule salle de shoot, en tout cas moins de cinq et toujours pas de dépénalisation de l'usage du cannabis. Foutue morale !

Bon pour en revenir à mon amoureux de Rémy, il a bien coché toutes les cases sur ses directives anticipées, mais ses souffrances ne sont pas physiques mais psychiques et ça, ça ne compte pas. Les médecins parlent de « dépression

mélancoliforme »... et à vrai dire, l'idée de mourir de soif, ne l'emballe pas vraiment, même si on lui promet de dormir. Il aurait préféré attraper le fameux virus, puisque qu'il a coché qu'il ne voulait pas de réanimation, mais visiblement le virus ne s'intéresse pas à lui. Alors on continue ensemble avec beaucoup de tendresse à attendre que la dame à la grande faux pose son verdict. Indestructible l'humanité de Rémy !

Sylvie Cognard

P. S. : Intéressant à lire sur le sujet : Le médecin, la liberté et la mort Pour le droit de choisir sa fin de vie de Denis Labayle aux éditions Plon

Le saviez-vous

Métro ou tramway ?

Depuis plusieurs années les déplacements dans Angers deviennent de plus en plus difficiles. En cause la seconde ligne du tramway. Pensons en particulier à l'avenue Patton. Il manque quelques centimètres – dizaines de centimètres ? – aux voies de circulation pour faciliter le passage des bus ou des bennes de ramassage des ordures. Sans parler des piétons qui s'interrogent sur la meilleure solution pour aller acheter leur pain à la boulangerie de l'autre côté de la rue. Si ladite boulangerie reste encore ouverte malgré ces travaux sans fin ?



Plaisantons un peu. Plutôt qu'un tramway n'aurait-il pas été plus judicieux de choisir un métro ? Les travaux de la première ligne de métro à Paris, entre la Porte de Vincennes et la Porte Dauphine, démarrent le 4 octobre 1898 et se terminent avec une inauguration le 1er juillet 1900. La réalisation, percement des tunnels, installation des voies, aménagement des stations, prit donc moins de 2 ans. Si le métro avait été choisi, avec les moyens techniques modernes dont ne disposaient pas les entreprises au début du siècle précédent, les piétons traverseraient toujours aujourd'hui l'avenue Patton et fréquenteraient toujours leurs commerces favoris qui aujourd'hui n'auraient pas disparu.

YMM

Défi Nature

L'USEP (Union Sportive de l'Enseignement Primaire) de Maine-et-Loire a organisé, le 22 mai, sur l'espace du Centre Bouëssé - La Garenne à Mûrs-Erigné, un « défi nature ». Pour les enfants qui se confrontèrent aux activités des 12 ateliers proposés, c'en fut vraiment un.

De l'arc de Guillaume Tell au fleuret de d'Artagnan en passant par les acrobaties de Tarzan dans les arbres, l'enfant pouvait s'imaginer une belle histoire. Il pouvait aussi se rêver pour quelques instants en champion en s'exerçant en premier au bicross puis en



enchaînant sur un run and bike et en terminant par l'épreuve de biathlon. Une feuille de route certifiait les performances réalisées lors de ces épreuves de même qu'à la pétanque, à la sarbacane et au parcours du combattant fait pacifiquement sans casque ni fusil. Le tout sans esprit de compétition même si l'USEP



Émilie Philippeau, présidente et Marina Cherbonnier, déléguée



ne rejette pas les rencontres favorables à l'émulation. Distinguer compétition et émulation implique une réflexion sur sa pratique guidée par des éducateurs qui relativisent les résultats sans omettre de donner les raisons des victoires et des défaites.

Lors d'une rencontre Marina, déléguée, et Émilie, présidente, ont présenté la réalité de l'USEP dans le département. Elle est forte de 130 associations et 2 500 licenciés, ce qui, en nombre, en fait la première composante de la FOL. Sans manifestation prestigieuse comme le fut le cross départemental, les rencontres concernent un réseau d'écoles de proximité. L'athlétisme est organisé par secteurs et le hand, porté dans le civil par des enseignants, bénéficie historiquement de l'appui d'Angers-Noyant, c'est le défi 3 000 de la salle Jean Bouin. L'horizon n'est pas autant déagagé.

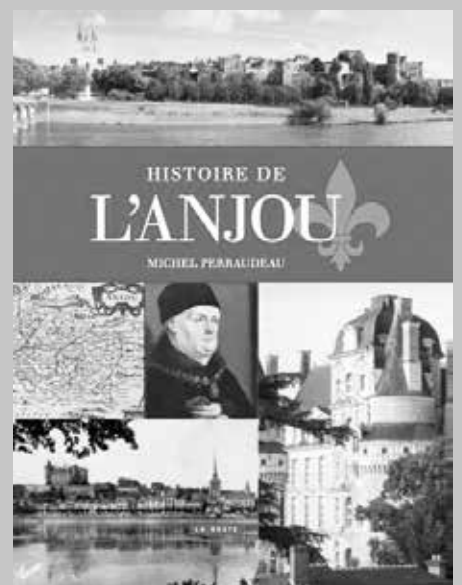
Le Ministère de l'Éducation nationale a prétexté de la préparation des jeux olympiques pour ouvrir, sans intermédiaire, les écoles aux comités sportifs. Ce n'est plus ces derniers qui doivent prendre contact avec l'USEP, mais le contraire. Bravo, monsieur Macron.

J. P.

Le saviez-vous

Michel Perraudéau vient de sortir un livre sur l'histoire de l'Anjou. L'iconographie est judicieuse, elle correspond bien au texte toujours bien écrit. Le livre révèle un ancien pédagogue qui a le souci d'être bien compris. Des tableaux synthétiques permettent de mieux situer les différents comtes d'Anjou de la lignée des Ingelgériens et celle des Plantagenêts au Moyen Âge. Outre l'introduction et la conclusion, l'ouvrage comporte huit chapitres. Ils peuvent être découverts selon l'intérêt du lecteur. Si vous connaissez le livre de Michel sur la guerre de Vendée et savez ce qu'il en écrit dans le paragraphe consacré à la révolution, vous pouvez attaquer par le chapitre sept. Si vous avez entendu parler de l'origine légendée de la nomination de la ville des Ponts-de-Cé et en savez plus sur l'occupation romaine, vous pouvez débiter par le chapitre deux.

Chaque chapitre commence par un extrait d'un auteur ayant approfondi la période dans une étude et se termine par un texte complémentaire illustrant un aspect de l'époque. Personnellement, pour des rai-



sons qui me sont propres, j'ai particulièrement celui qui clôt le chapitre huit.

Dans les premières pages l'auteur, se référant à Joachim du Bellay, indique que la fameuse douceur angevine occulte une histoire tumultueuse. Dans les dernières, sont évoquées les personnalités marquantes.

Un livre que vous pouvez acquérir pour enrichir votre bibliothèque ou offrir pour 35 euros (Édition la Geste)

J. P.

Qui profite de la générosité de ma belle-mère ?

En gros pour séjourner dans sa petite chambre de L'EHPAD ORPEA « Bon air » ma belle-mère verse chaque mois 3 200 euros. C'est 1 000 euros de plus que dans un établissement « non lucratif » similaire. Belle maman, le principal actionnaire du groupe à hauteur de 14,5 % ce sont vos cousins de la belle province, le « Canadian Pension Plan Investissement Board. » Les travailleurs du Québec assurent leurs vieux jours en vampirisant les retraites par répartition de nos aînés. Blackrock est le deuxième actionnaire...



(5,37 %). Souvenons-nous que la porte de l'Élysée est ouverte à cette dynamique société financière... Plus surprenant car vous n'avez jamais piloté d'automobiles, vous engraissez, belle maman, la société Peugeot Assets pour 5,01 % et le fonds Mirova... qui se veut social et solidaire (3 %) ! En 2021 ORPEA versa 58 millions de dividendes. Suite de ce feuilleton capitaliste dans le prochain Anjou Laïque.

A.P.

L.F.I., mouvement gazeux (point de vue)

Clémentine Autain aimerait bien que le mouvement se solidifie pour, dit-elle, "introduire de la pluralité". Le retrait de son chef charismatique y aidera peut-être. Si pendant la campagne présidentielle, les différents groupes d'action ont pu se coordonner pour soutenir Jean-Luc, qu'en sera-t-il désormais pour échanger sur les orientations prises par les élus et les relayer le cas échéant ? Les émanations du fonctionnement gazeux ont asphyxié et éliminé des personnalités de premiers plans. Henri Péna-Ruiz, l'inspirateur de la laïcité avancée en 2017, fut une première victime d'un gaz toxique répandu par des mauvais génies. Son intervention



fut tronquée pour tenter un procès en islamophobie. La liste est longue de ceux qui furent poussés vers la sortie. Liem Hoang Ngoc, Sarah Soilihi, Corinne Morel Darleux, Georges Kuzmanovic et François Cocq sont les plus connus. Charlotte Girard, cofondatrice du programme l'Avenir en commun, s'est ajoutée à la liste. ainsi que le politologue Thomas Guénolé. Il fallut tout le talent politique de Jean-Luc Mélenchon pour faire oublier toutes ses évictions. Lui, en revanche, n'oublia pas. Les bannis ne furent pas invités à rejoindre la NUPES.

J. P.

Réponse à la devinette : Couleur de la neige

Dans le numéro 140 de l'Anjou Laïque, un malencontreux copié-collé a remplacé la bonne réponse par celle sur la masse du soleil déjà parue dans le numéro 139. Vous êtes autorisés à nous donner des coups de règle sur les doigts. Ci-dessous la bonne réponse. Bien que les cristaux de neige soient transparents, ils réfléchissent le rayonnement solaire. Cette lumière solaire, mélange de toutes les couleurs du spectre, repart à 95% dans toutes les directions de l'espace. Depuis Newton, on sait que notre système visuel, œil et cerveau,

interprète ce mélange comme de la couleur blanche. Il voit donc la neige blanche. Les rayons ultraviolets sont aussi réfléchis par la neige, ce qui impose le port de lunettes filtrantes. Leur absence prolongée aboutit à des dommages qui peuvent être irréversibles pour nos yeux. Pendant leur descente de l'Annapurna, Lionel Terray et Gaston Rebuffat les ayant enlevées deviendront aveugles pendant plus de 48 heures.

Y. M-M

Autres temps autres mœurs

Récemment à la radio j'entendais un conseil pour notre santé « un verre de vin seulement au repas et pas tous les jours » Un peu surprise par l'austérité cette injonction je me souvenais de mon enfance où le verre d'eau était coloré par un peu de vin rouge, le cidre considéré comme un jus de fruit. Les médecins vantaient les vertus de l'alcool : renforcer le corps, lutter contre les microbes et les virus. Pourquoi ne pas ajouter un peu de gnôle pour se réchauffer en mangeant le midi à l'école sous le préau à ciel ouvert. Les instituteurs remarquaient bien un manque de concentration ou d'indiscipline en classe après le repas. Ce fut Pierre Mendès France, ministre, qui s'attaqua au problème d'alcoolisme en introduisant le verre de lait sucré dans les écoles maternelles et primaires en 1955. Dès 1956 il fit paraître une circulaire interdisant l'alcool à l'école pour les moins de 14 ans. Certains parents contournèrent l'interdiction en servant un peu d'alcool au petit-déjeuner. On les avait persuadés des vertus de l'alcool, pourquoi ce revirement. Quant aux grands lycéens de l'alcool oui, mais pas plus de 3° d'alcool maximum dans la boisson. Ce n'est qu'en 1981 que l'alcool fut interdit dans les lycées. Cela nous permet peut-être de vivre plus vieux.

C.B.

Devinette non scientifique

Voilà quelques extraits d'une déclaration. « Actuellement dans notre société ce culte de la laïcité, qu'est-ce que c'est ? C'est le rejet de Dieu. Regardez cette religion de la République, cette religion des sans Dieu qui est inculquée dès l'enfance, dans les écoles primaires (...). Regardez cette prétention à la liberté de conscience, à la liberté d'expression, à la liberté de penser, c'est la liberté de refuser la révélation de Dieu. C'est la liberté de refuser de se soumettre à la parole de Dieu (...) est-ce que notre société ne place pas l'ordre humain, l'ordre républicain au-dessus de l'ordre divin ? ».

Voilà les questions : qui a prononcé ces paroles ? En quel endroit ? Quand ? Réponses et commentaires dans notre prochain numéro.

JLG

Immigration et intégration

Quatre journées suffisent pour l'obtention d'un Contrat d'Intégration Républicaine (C.I.R.). C'est peu, même si entre ces journées une semaine d'intervalle permet de digérer les informations ingérées. Véritable sésame pour tout immigré qui souhaite commencer une nouvelle vie en France, il est probable que cette semaine soit profitable

La Fédération des Œuvres Laïques de Maine-et-Loire, en qualité d'association populaire, peut être retenue par Office Français pour Immigration et l'Intégration pour dispenser cette formation.

Elle le fut. Le maître d'œuvre en est Baptiste Lagrue. Jeune titulaire d'un master 2 des sciences de l'éducation, il expérimente son savoir-faire relationnel appris à l'université sous l'œil bienveillant de Bénédicte. Conscient de la brièveté de la formation, il insiste sur l'engagement moral de la parfaire. Optimiste, supposons que son empathie soit convaincante auprès des stagiaires.

Courte, cette formation, mais dense. Cinq grands thèmes sont abordés. Le plus important pour l'intégration est la connaissance de

d'un patient, les mutuelles, la carte vitale. Le troisième apporte des précisions utiles sur la parentalité : responsabilité partagée, droit à la scolarité, conseil pour la sécurité des enfants. Le quatrième traite du logement, du plus précaire au plus stable en passant par les droits du locataire. Le dernier, enfin, est consacré à l'emploi. Il y est abordé les entretiens d'embauche, les types de contrats, le Code du travail.

Le public est très hétérogène et très divers tant sur le plan social que sur les nationalités d'origine. Il faut pouvoir maintenir un réseau élargi d'interprètes. Là encore l'empathie de Baptiste s'avère efficace. Quant



Bénédicte Gaudin et Baptiste Lagrue

aux différences sociales elles sont atténuées par la dynamique du même Baptiste lors des échanges. Ces derniers peuvent être prolongés, pour certain(e)s, lors des pauses dans le hall d'accueil plus accueillant que hall.

J. P.



la France et de sa législation. Hors la géographie du pays d'accueil, il est intéressant, pour un immigré, de savoir que la séparation des pouvoirs (exécutif, législatif, juridique) est garante d'une démocratie républicaine. Le deuxième thème concerne la santé : droits

Le saviez-vous



Mortalité infantile

La mortalité infantile est, par définition, le nombre d'enfants qui meurent avant l'âge de 1 an. La France fait partie des pays où elle est encore la plus faible. Malgré tout, les experts de l'INSERM (Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale) constatent une remontée¹ de son chiffre depuis 2012. Remontée faible mais statistiquement significative, 3,32/1000 en 2012, 3,56/1000 en 2019, ce qui correspond à un excès de décès de 1200 enfants.

Notre pays occupe désormais la 26^e place parmi les pays à faible mortalité infantile alors qu'elle avait grimpé à la 7^e au début des années 1990. À titre de comparaison, la Suède affiche un taux presque deux fois plus faible, 2/1000. Dans certains pays sous développés il peut grimper jusqu'à 47/1000. Encore rien de véritablement alarmant donc, mais il convient de s'interroger sur les causes de cette augmentation.

Les experts en pointent plusieurs, comme la maternité après 35 ans, ou la consommation de tabac. Ils insistent surtout sur la diminution de la qualité des soins. Fermeture de centaines de maternités de proximité avec comme conséquence un accouchement pendant le trajet vers l'hôpital. Déficit croissant du nombre de médecins, en particulier de pédiatres.

La durée du séjour à la maternité a été divisée par plus 2 en application des principes de la médecine ambulatoire qui masquent l'obsession de la rentabilité financière. Diminution de la qualité de prise en charge des bébés et de leur mère pendant la première année.

La crise du covid 19 a largement mis en évidence la misère du service public de santé. Elle atteint aussi les nouveau-nés. Cette augmentation de la mortalité infantile doit être le signal qui nous impose de revoir totalement les normes ultralibérales actuelles en matière de santé.

YMM

¹ Science et Vie – août 2022

Devinettes scientifiques

Avec les connaissances acquises au collège ou au lycée, parfois avec un simple raisonnement logique, vous pouvez répondre à la question posée. La solution dans le prochain numéro.

Pression de l'air sur l'aile d'un avion en vol

Un raisonnement logique évident vous permettra de déterminer de quel côté de l'aile d'un avion en vol la pression de l'air est la plus élevée, sur le dessous (intrados) ou sur le dessus (extrados) ?

Réponse de la devinette précédente : Déviation des rayons lumineux

La devinette concernant la perte de masse du soleil utilisait dans sa réponse la célèbre formule d'Einstein sur l'équivalence entre la masse et l'énergie. Un rayon lumineux est une forme d'énergie équivalente à une masse. La loi de l'attraction universelle de Newton affirme que toutes les masses s'attirent proportionnellement à l'inverse du carré de leur distance. Le soleil attire donc la masse équivalente au rayon lumineux, d'autant plus que le rayon passe à proximité du soleil ce qui dévie le rayon de sa trajectoire en ligne droite.

Dans sa théorie de la relativité générale, Einstein expliquera en 1915 que c'est l'espace qui est courbé par la présence de la masse du soleil. Le rayon lumineux suit la courbure de l'espace. L'astrophysicien anglais Arthur Eddington le confirmera lors de l'éclipse le 29 mai 1919, par l'observation d'étoiles situées à proximité du soleil.

Y. M-M.

Mots croisés de Mado.

Solutions au prochain numéro

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2						■				
3										
4						■	■	■		■
5		■		■						
6						■		■		
7			■	■					■	
8										
9										
10										

Solution mots croisés A.L. n°140

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1	M	A	R	R	O	N	N	I	E	R
2	E	M	O	I	S	■	O	R	E	E
3	R	O	N	F	L	E	M	E	N	T
4	V	I	S	I	O	N	S	■	N	I
5	E	■	A	F	■	F	■	V	A	R
6	I	R	R	I	T	E	■	O	■	E
7	L	A	D	■	A	R	R	I	V	E
8	L	I	■	E	R	M	I	T	E	■
9	E	D	I	C	T	E	E	■	R	U
10	S	E	S	T	E	R	C	E	■	N

Horizontalement :

1 Qui aime faire bonne chère. **2** Région de Grèce ou commune du 49 / Rogner. **3** Élément de communication prisé par les jeunes. **4** Joint articulé / Pris dans écho. **5** U.E. **6** Portées d'un équidé / préposition. **7** A osé / Hymne. **8** Ne fait pas le printemps. **9** Chemin d'un point à un autre. **10** Aide l'indécis pour choisir.

Verticalement :

A Description du globe. **B** Goût désagréable / Portent conseil. **C** Italienne connue pour ses courses de chevaux en pleine ville / Est heureux. **D** N'est plus un duo / Déesse celte représentée avec un cheval ou femme d'Agecanonix dans Astérix. **E** Revues / Maréchal appelé « le lion rouge », une place d'Angers porte son nom. **F** Rodé chamboulé. **G** Sans artifice / Se lève aux trois coups. **H** Il remet les « choses » en ordre / Pénom féminin incomplet. **I** Ornent les frontons des temples grecs / Pris dans livre. **J** Temps géologique / Emboîtées bout à bout pour améliorer l'espèce.

L'Anjou laïque N° 141

Fondateurs :

Yvonne et Henri Dufour

Directeur de la publication

Jack Prout

Comité de rédaction

Catherine Battreau, Jean-Paul Brachet, Sylvain Faillie, Jean-Louis Grégoire, Yves Mulet-Marquis, Alain Paquereau, Daniel Renou, Jean-Pierre Thuleau, Jean-Luc Veillé

Collaboration

Armelle Chaye, Armelle Chaye, Marie-Hélène Cauneau

Mise en page

FOL49, Jack Prout

Imprimerie

Ateliers Paquereau
8 Bld Bretonnières
49124 Saint-Barthélémy-d'Anjou

No CPPAP 86832

ISSN 1245-0936

Blog Anjou laïque

Des compléments d'articles,
de nouvelles contributions

anjoulaique.blogspot.com

mail : anjoulaique@gmail.com

 **contact**
Librairie • papeterie
3 rue Lenepveu ANGERS

Abonnement (1 an - 4 numéros)

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Mail :

12 euros

15 € ou plus (soutien)

à l'ordre de la FOL49

Bon à retourner à :

FOL 49 - Anjou laïque
14 bis avenue Marie Talet
49100 Angers

NOUVEAU

Abonnement en ligne sur
anjoulaique.blogspot.com
rubrique "ABONNEMENT"

Un expresso S.V.P !

Adrien sort de sa première matinée de travail, dépité, déçu....en colère.

Il s'installe en terrasse et commande un expresso. Ses yeux tentent de lire dans cette mixture son avenir. Ce matin, trente paires d'yeux l'attendaient, ceux des enfants d'une classe de CM2 qui lui a été attribuée à l'arrache, suite à un entretien de 10 minutes, à peine le temps d'exposer le comment du pourquoi, plutôt un Q.C.M. pour valider sa motivation. Pourtant, il en a fait des entretiens d'embauche, lui l'ancien commercial qui, las d'une vie trépidante, a fait le choix de postuler pour un poste de fonctionnaire si décrié en même temps que convoité.

Il arrivait à un moment de sa vie où il lui fallait faire des choix, de vie, de société, humains. Fort de son master MCI* + une expérience en ressources humaines.... il s'est retrouvé quelques jours avant la rentrée devant un pseudo-jury, censé juger sa capacité à être Professeur des Écoles.

Le choc mat de la monnaie que lui rend le serveur le fait un instant sortir de sa torpeur. Il observe à nouveau le fond de sa tasse. Elle ne lui dit toujours rien. Le breuvage occupe le tiers de l'espace et ressemble plus à un ristretto, tout comme sa formation de 4 jours en « e-learning ».

C'est donc sur un module d'apprentissage numérique qu'Adrien a entrepris sa formation.

Jour 1 : le fonctionnement de l'école, les relations avec les parents d'élèves et le directeur de l'école et se familiariser au document administratif a minima tel que le cahier d'appel. L'interface se veut ludique et Adrien n'éprouve aucune difficulté à naviguer en cliquant sur la tête du directeur. Il part alors pour une visite virtuelle de l'établissement, les salles de classe, la salle informatique, la B.C.D....etc... Pour chaque espace un élève en autonomie virtuelle donne des informations complémentaires d'un œil complice. Une musique style « rêverie dans la nature » l'accompagne tout du long. À la fin du parcours, il peut même poser des questions à un assistant éducatif, lequel se présente sous la forme d'un pic-vert*, avec un algorithme aussi têtue qu'est la persévérance de ce volatile lorsqu'il frappe avec son bec sur le bois. Il faut que ça rentre !

Jour 2 : la laïcité. L'interface se présente avec un monument tenu par quatre piliers sur lesquels sont inscrits les mots : Liberté, Égalité, Séparation entre l'État et les Cultes, Neutra-

lité de l'État. D'entrée de jeu, une musique solennelle envahit l'espace sonore.

Adrien sent tous ses muscles se tendre. Certes, il a vu ces concepts au cours de sa scolarité mais cela lui semble assez loin. Pour lui, la question de la laïcité ne s'est pas posée directement. Il a fait une partie de son cursus en écoles privées sous contrat pour en-



suite intégrer l'université dans le public. Ses amis sont musulmans, juifs, protestants ou athées ;

Un bel exemple de mixité et tolérance dans un pays républicain. Depuis, il a mené sa barque ni plus, ni moins. Les attentats l'ont bien sûr interpellé. Il est même allé à la grande manifestation suite à ceux de Charlie hebdo.

Soudain, une petite clé virtuelle l'invite à entrer dans le monument et 4 textes apparaissent.

Le pic-vert fait alors son apparition et lui enjoint de les lire. Il lui précise qu'il peut à tout moment lui poser des questions.

Adrien sent que tâche va être plus ardue et commence donc la lecture « En France, chaque personne a le droit et la liberté de croire... » « En France, le principe d'égalité inscrit dans la loi, impose de ne pas faire de différence entre les personnes en fonction de leur appartenance religieuse... » « En vertu de la séparation entre les Églises et l'état opérée par la loi du 9 décembre 1905.... » « Depuis la loi de 1905, l'État est neutre vis-à-vis des convictions de ses citoyens vis-à-vis des institutions religieuses... »

Adrien poursuit, ses yeux se brouillent. Les mots défilent devant lui comme plaqués sur les murs du monument. Heureusement, le petit pic-vert mué par un algorithme « conscient » de l'inattention du lecteur, s'agite dans son champ de vision. Il lui propose alors un petit exercice de respiration pour qu'il puisse se reconnecter. Un dernier

clic sur une petite vidéo de 3 minutes qui résume ce chapitre et le petit pic-vert le félicite avec 2 grosses mains qui sortent de ses ailes et applaudissent. Adrien oscille entre la lassitude ou rire de façon frénétique.

Il opte pour un sourire en coin. Il se dirige vers le placard, attrape la boîte d'Effergal, lance un comprimé dans un grand verre d'eau tout en observant les bulles qui remontent à la surface. Son cerveau devait ressembler à cela aujourd'hui et il se demande si les bulles resteront à la surface ou s'échapperont. Il allume mécaniquement la TV pour se tenir informé, le logo B... TV apparaît alors sur le grand écran. L'actualité en boucle traite de la formation des enseignants en 4 jours.

Jour 3 et 4 la préparation des cours fondamentaux. Ce matin, Adrien allume son ordinateur. Pas d'oiseau mais une classe virtuelle avec des bambins censés symboliser la mixité sociale ou ethnique. Adrien opère un premier clic sur une de ces têtes et le petit garçon lui parle :

« Bonjour maître, je suis en CP et je veux apprendre à lire ? Si tu veux m'aider, tu n'as qu'à cliquer sur ma main droite ». Adrien s'exécute et apparaît alors une liste interminable de sites sur laquelle il pourra naviguer pour préparer ses cours. Il se sent rassuré, c'est un peu comme les tutos et cela lui permettra d'être opérationnel. Il n'aura plus qu'à « dispatcher » ensuite le travail en fonction de la classe. Le petit pic-vert mué cette fois-ci par un algorithme « détecteur de la confiance en soi », lui adresse un sourire complice et entendu.

Il s'amuse donc à cliquer pour se faire la main. Soudain, un intitulé de mail se fixe sur l'écran.

Il fera la classe pour des CM2. Il entreprend alors d'anticiper et se met à cliquer furieusement sur toutes les têtes CM2, imprime une quantité de cours et fi de la préservation de la planète. Il se sent armé.

Une alerte sur son téléphone lui rappelle la reprise des cours. Il se lève péniblement de sa chaise, sent des gouttes de sueurs perler sur son cou. Il esquisse un geste pour les stopper. Il hasarde quelques pas en direction de l'école. Ses jambes le portent mollement, il soupire, observe de loin les enfants qui s'apprêtent à y retourner.

Pas lui, le costume est trop grand, il ne sent pas légitime pour l'heure de le porter.

Armelle

* Master Commerce International